

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Cinquante-cinquième séance – Mardi 14 mai 2013, à 17 h

**Présidence de M. Jean-Charles Rielle, président**

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M<sup>me</sup> Esther Alder* et *M. Guillaume Barazzone*, conseillers administratifs, *M<sup>me</sup> Maria Casares*, *MM. Jean-Paul Guisan*, *Pascal Holenweg*, *Claude Jeanneret*, *M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel*, *M. Vincent Schaller*, *M<sup>me</sup> Julide Turgut Bandelier* et *M. Alexandre Wisard*.

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani*, maire, *M<sup>me</sup> Sandrine Salerno*, vice-présidente, et *M. Sami Kanaan*, conseiller administratif.

### CONVOCATION

Par lettre du 3 mai 2013, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 14 mai et mercredi 15 mai 2013, à 17 h et 20 h 30.

## 1. Communications du Conseil administratif.

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous le savez peut-être sinon je vais vous l'apprendre, le 17 mai est la Journée internationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie. Dans le cadre de la politique que la Ville de Genève mène depuis 2007, la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes a été notre premier chantier, mais il y a eu aussi, depuis, la lutte contre les discriminations relatives à l'homophobie ainsi qu'à la diversité culturelle.

Le Conseil administratif, grâce au poste que vous lui avez voté au service Agenda 21 – Ville durable, a commencé à travailler de manière très étroite avec le milieu associatif, qui travaille au quotidien sur les problématiques d'homophobie et de transphobie. Dans ce cadre, de la même façon qu'aux alentours du 14 juin nous avons un affichage sur le domaine public concernant la problématique de l'inégalité entre les hommes et les femmes, nous aurons, à partir de cette année aux alentours du mois de mai, un affichage annuel et régulier sur les questions relatives à l'homophobie et à la transphobie. L'idée est de faire participer le tissu associatif. Cette année, une association de jeunes a eu carte blanche pour s'exprimer et vous découvrirez les affiches sur le domaine public. Je vous ai déposé, sur la table de la salle des pas perdus, des exemplaires de cartes postales qui retracent le travail de sensibilisation auprès des hétérosexuels sur la question de la diversité de l'appartenance sexuelle.

Je vous remercie de votre intérêt ainsi que de votre attention. Je me réjouis de poursuivre le débat, si questions il y a, dans le cadre notamment des prochains budgets.

## 2. Communications du bureau du Conseil municipal.

**Le président.** M. Guillaume Barazzone est à l'étranger et ne pourra pas participer aux séances de ce soir. Il nous prie de bien vouloir l'en excuser. Toutefois, il sera présent aux deux séances de demain.

En raison d'une audition devant la commission de l'aménagement du Grand Conseil, où la présence de M. Rémy Pagani est impérative, le maire nous informe qu'il sera absent au début de la séance plénière du 15 mai et qu'il arrivera à 17 h 50 environ.

M<sup>me</sup> Sandrine Salerno devra s'absenter ce jour dès 18 h 30 et demain dès 18 h 45. Elle sera là pour les deux séances de 20 h 30.

Pour rappel, M<sup>me</sup> Esther Alder, en convalescence jusqu'au 21 mai, est remplacée par M. Sami Kanaan.

Le repas des conseillères municipales «Les femmes dînent et rient ensemble» se tiendra le mardi 4 juin 2013 à 19 h 30. Le lieu sera indiqué ultérieurement. Les conseillères municipales, les conseillères administratives, les conseillères personnelles des conseillères administratives, les employées du Service du Conseil municipal y sont conviées. Le *dress code* est «gadgets fluos». Prière de vous inscrire auprès de la cheffe de service, M<sup>me</sup> Marie-Christine Cabussat.

Le projet de délibération PRD-45 du 6 juin 2012 de M. Pascal Holenweg et M<sup>me</sup> Silvia Machado: «Communication au Conseil municipal de la convention d'actionnariat 022 Télégénève SA», figurant à notre ordre du jour, est retiré par ses auteurs.

Vous savez que les procédures de vote des amendements et sous-amendements ont été l'objet de quelques échanges lors des récentes séances. Nous avons donc tout à l'heure, lors de la réunion du bureau et des chefs de groupe, par un vote largement majoritaire, avec un non et une abstention, décidé la procédure telle que je vous la dis maintenant et que nous appliquerons de manière formelle.

Premièrement, les amendements ou sous-amendements sont écrits et donnés au Service du Conseil municipal. Ils sont rédigés lisiblement afin qu'on puisse effectivement en comprendre le sens et nous ne procéderons qu'à des votes sur des objets écrits. Ensuite, les amendements votés en commission sont proposés d'office par le bureau du Conseil municipal. Puis, les sous-amendements sont mis aux voix avant les amendements et les amendements avant la proposition principale. Lorsque plusieurs amendements ou sous-amendements sont proposés, l'amendement le plus éloigné du texte amendé doit être mis aux voix en premier. Je vous rappelle qu'en 2005 le règlement prévoyait le vote des sous-amendements avant les amendements, mais que dans le nouveau règlement plus rien n'est précisé. Nous voterons donc les sous-amendements avant les amendements, cela a été décidé par le bureau et les chefs de groupe à une très large majorité.

### 3. Questions orales.

**M. Grégoire Carasso (S).** Ma question s'adresse au conseiller administratif Guillaume Barazzone; je remercie ses collègues de la lui transmettre. Elle porte, magie médiatique oblige, sur un article à paraître dans le *GHI* du jeudi 16 mai, mais que nous avons déjà le bonheur de pouvoir lire sur le site internet. Cet article

nous annonce que la Ville de Genève, respectivement Guillaume Barazzone a, unilatéralement semble-t-il, pris la décision d'imposer à tous les cafetiers-restaurateurs un chuchoteur par établissement – mesure que le Parti socialiste salue dans l'absolu. Je voudrais savoir si cette décision – comme l'ensemble de ce Conseil municipal l'avait appelé de ses vœux – a fait l'objet d'une concertation avec les habitants, d'une part, et les tenanciers, d'autre part, et si cette décision est celle du conseiller administratif *ad personam* ou s'il s'agit d'une position assumée par le gouvernement in corpore.

**Le président.** Il vous sera répondu demain.

**M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG).** Ma question s'adresse à M. Pagani. Monsieur Pagani, lundi 6 mai, vous êtes venu me poser une question à propos du rapport sur la proposition PR-907 concernant une étude de circulation à la rue du Rhône. J'ai lu le lendemain dans le journal que vous le réclamiez depuis une année. Or, je me demande comment il a pu se passer une année entre le lundi et le mardi. Merci de me répondre.

**M. Rémy Pagani, maire.** D'abord, Madame Magnin, je vous prie de m'excuser d'avoir insisté auprès de vous. Toujours est-il que mes services m'ont indiqué que ce rapport vous est demandé depuis une année. Nous en avons besoin, l'administration municipale vous l'a réclamé plusieurs fois, m'a-t-on dit. Il y a peut-être eu un couac et je vous prie de m'en excuser. Mais le fait est que nous aimerions bien avoir ce rapport PR-907 A.

**M. Jean-Philippe Haas (MCG).** Ma question s'adresse à M. le maire, Rémy Pagani. La semaine passée, on a pu de nouveau constater, dans les journaux, le problème du recours qui vous oppose aux Transports publics genevois (TPG). J'aurais voulu savoir – je ne vais pas débattre sur le fond de l'affaire – si vous aviez fait une estimation du coût de ce recours, combien de fonctionnaires de la Ville travaillent sur ce sujet et s'il y a des avocats indépendants hors Ville qui s'occupent de votre dossier. J'ai été interpellé par plusieurs citoyens qui payent des impôts à Genève et qui en ont un peu marre de payer pour les recours d'un magistrat.

**M. Rémy Pagani, maire.** Trois procédures sont en cours plus exactement. Il y a les recours contre cette loi arbitraire – je ne veux pas revenir sur le fond – qui

ont été déposés au Tribunal fédéral par deux instances: moi-même en tant que maire et le Conseil administratif.

Je vous rappelle que cette procédure a été suscitée par le fait que j'ai défendu, au nom du Conseil administratif et au nom du Conseil municipal, la position très claire de nous opposer à toute augmentation des tarifs TPG. D'ailleurs, le corps électoral de tout le Canton nous a suivis et, à ce titre, il nous semblait justifié que cette procédure soit prise en compte par l'administration municipale. Dans un premier temps, elle a été suivie par M. Burri, le juriste en chef de l'administration municipale, et elle a nécessité, en ce qui concerne la procédure qui m'intéresse, de mandater deux avocats, M<sup>e</sup> Membrez et M<sup>e</sup> Bruchez, dont les honoraires seront pris en charge par la municipalité, dès lors qu'elle relaie, je le réaffirme, la volonté majoritaire du Conseil municipal de s'opposer à ces mesures.

En ce qui concerne la troisième procédure, la procédure disciplinaire qui m'est adressée pour avoir fait le geste infamant de m'asseoir sur un siège auquel je n'avais soi-disant pas droit – alors que j'étais légalement convoqué aux séances du conseil d'administration des TPG – je prends cette procédure totalement à ma charge.

**M<sup>me</sup> Martine Sumi (S).** Ma question s'adresse au conseiller administratif chargé du sport, M. Sami Kanaan. Notre Ville a la chance de disposer de très beaux terrains de sport et d'équipements collectifs au centre sportif du Bois-des-Frères sur la commune de Vernier. Il se situe à côté du quartier des Libellules, quartier qui est le plus touché par le chômage en Suisse et qui est particulièrement défavorisé en termes d'équipements. Il semblerait que les terrains soient trop occupés par les associations de la ville ou du canton pour que les habitants des Libellules puissent y accéder. Est-ce que, par urbanité et pour le mieux vivre ensemble, la Ville pourrait aider un peu ce quartier qui en a bien besoin?

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** Effectivement, nous connaissons cette problématique, puisque nous sommes en contact avec les différentes associations et organismes du quartier des Libellules.

Le centre sportif du Bois-des-Frères, comme les autres centres sportifs, a une vocation à l'échelle du canton. Souvent, la Ville pallie le fait que certaines communes n'utilisent pas leurs terrains à plein rendement, alors que les nôtres sont extrêmement sollicités. C'est donc un travail de haute couture, presque de fine dentelle, que de trouver des solutions.

Je vous promets de voir s'il y a des disponibilités dans le planning, mais il est extrêmement rempli. Je suis conscient de l'enjeu pour ce quartier des Libellules –

qui fait d'ailleurs l'objet d'une réhabilitation, on a encore pu le lire ces jours – et je vous promets de réexaminer la situation pour voir ce que l'on peut faire.

**M. Tobias Schnebli** (EàG). Ma question s'adresse au conseiller administratif M. Guillaume Barazzone et peut-être aussi aux autres membres du Conseil administratif. Dans *Le Courrier*, le quotidien genevois d'aujourd'hui, on apprend que M. Barazzone, au nom de la Ville, se serait associé à une démarche du procureur Jornot pour étendre les compétences de la police municipale à l'exécution de la loi sur les étrangers – ce qui comprendrait aussi la possibilité pour des agents municipaux d'arrêter ou d'interpeller des étrangers. Il s'agit notamment de la chasse aux sans-papiers. Est-ce que cela correspond à la vérité? Et est-ce que le Conseil administratif partage cette démarche?

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative.** La réponse est double. Tout d'abord ce n'est pas l'avis du Conseil administratif, qui a, sur ce point, toujours été clair et qui reflète aussi la sensibilité du Conseil municipal, à savoir de ne pas faire la chasse aux clandestins et aux étrangers et de laisser ces tâches de police principalement à la Confédération – s'agissant de la loi fédérale sur les étrangers (LEtr) – subsidiairement au Canton. Lorsque nous avons été interrogés sur ce domaine d'application, qui aurait pu être dévolu aux communes par un précédent magistrat, le Conseil administratif s'y était opposé, tout comme l'ensemble des communes et villes genevoises. Il ne s'agit donc en aucun cas d'une position du collègue. Quant à savoir s'il s'agit vraiment d'une position de notre collègue Guillaume Barazzone, nous attendrons son retour de l'étranger pour lui poser la question.

**M. Michel Amaudruz** (UDC). C'est une gentille question que j'adresse au maire M. Pagani et qui concerne la sécurité. Les travaux du CEVA (liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse) avancent bien et tout le monde s'en félicite, mais à Champel il y a un petit problème. La circulation a été complètement modifiée et ceux qui empruntent l'avenue de Champel et veulent monter sur l'avenue de Miremont n'ont aucune visibilité, à cette intersection, sur le trafic descendant l'avenue de Champel. Des chauffeurs de bus et de taxis s'en sont plaints ainsi que beaucoup de personnes dans le voisinage. Il est à craindre que, si des cyclistes arrivent en sens inverse, à grande vitesse car il y a une légère déclivité, on ne les voie pas.

Serait-il possible de mettre un miroir pour que ceux qui montent l'avenue de Champel pour emprunter l'avenue de Miremont puissent voir ceux qui viennent

en sens contraire? C'est une question de sécurité. Je précise qu'un miroir a été placé mais dans le mauvais sens et qu'il est donc inutile.

**M. Rémy Pagani, maire.** Comme vous le savez, nous ne sommes que force de proposition et c'est le Canton qui a mis en place cette infrastructure et qui pilote ce chantier. J'accepte cette suggestion, que je ferai analyser par les services qui nous écoutent en ce moment, et nous remédierons à d'éventuels problèmes de sécurité. Je vous remercie de votre préoccupation pour la sécurité dans l'espace public.

**M. Lionel Ricou (DC).** Ma question s'adresse au magistrat Sami Kanaan, suppléant de M<sup>me</sup> Esther Alder. Cela concerne l'agrandissement du jardin de la crèche des Allobroges qui se trouve aux Acacias. Il y a environ six mois, l'administration avait entrepris les démarches et donné les autorisations pour que cet agrandissement puisse se réaliser et, l'été approchant, l'agrandissement n'a toujours pas eu lieu, ce qui est regrettable puisque les enfants ne peuvent pas profiter d'un jardin plus grand. Où en sont donc les travaux et quel est le calendrier pour la réalisation de ces travaux?

**Le président.** Il vous sera répondu demain.

**M<sup>me</sup> Sandrine Burger (Ve).** Ma question s'adresse à M. Pagani. En début d'année, je vous avais interpellé concernant le cheminement passant derrière la gare, entre l'Hôtel Montbrillant et la poste de Montbrillant. J'avais été interpellée par les usagers et les CFF qui regrettaient, depuis des années, le manque de lumière et un problème d'évacuation des eaux. Vous m'aviez répondu qu'il ne fallait pas se faire du souci, que ces travaux figuraient dans le plan lumière et qu'ils seraient entrepris sans aucun problème dans le premier trimestre 2013. Or, il n'y a toujours pas les moindres travaux à l'horizon. J'ai été recontactée par les CFF qui voudraient savoir où cela en est.

**Le président.** Il vous sera répondu demain.

**M<sup>me</sup> Nicole Valiquier Grecuccio (S).** Ma question s'adresse à M. Rémy Pagani. J'aimerais avoir quelques explications sur les processus de traitement

des entrées de ville. Par exemple, quand on vient des Acacias ou de Carouge en direction du pont de la Jonction, avant d'arriver sur le pont on passe sur la route principale – que l'on soit motorisé ou en bus, peu importe – et des glissières marquent l'entrée en ville de Genève. A titre personnel, je trouve que ces glissières donnent tout à fait l'impression de se trouver aux abords d'une autoroute et ne marquent pas du tout, en termes d'aménagement, l'idée d'entrée de ville. Je me demandais qui décidait du traitement de ces entrées de ville que l'on peut voir à d'autres endroits de notre municipalité. Je pense qu'un traitement plus adéquat serait tout à fait bienvenu et je me demandais quelle pouvait être l'intervention de votre département en la matière.

**M. Rémy Pagani, maire.** Cette question concerne les aménagements de circulation où, comme je vous l'ai dit à plusieurs reprises, nous ne sommes que force de proposition. Ici, il s'agit de l'aménagement du TCOB (tram Cornavin-Onex-Bernex) et ces glissières ont été suggérées par le Canton. Je prends l'exemple des ponts de l'Ile, pour donner une illustration très concrète et rompre une lance contre certains qui voudraient me rendre responsable de l'aménagement de ces ponts. Les aménagistes – ingénieurs et architectes paysagistes nommés par le Canton pour l'aménagement des ponts de l'Ile – avaient prévu des glissières d'autoroute comme barrières, car une automobiliste était tombée dans le Rhône et s'était noyée, il y a trente ans. Nous nous sommes battus pendant une année pour faire en sorte que des barrières spéciales soient construites, des barrières Dufour renforcées, pour éviter ces barrières d'autoroute. Malheureusement, il en existe sur le pont du Mont-Blanc ou aux Acacias. Sur le pont Hans-Wilsdorf, nous avons réussi à faire en sorte qu'on installe des barrières légères, qui ressemblent à des barrières d'autoroute mais qui n'en sont pas. Il est toujours difficile de faire comprendre – comme vous l'avez suggéré, Madame la conseillère municipale, et je vous en remercie – de faire comprendre au Canton que nous ne sommes pas sur des autoroutes mais dans un paysage urbain, dans une ville, où les aménagements doivent présenter un certain agrément au niveau visuel.

*(La présidence est momentanément assurée par M. Pascal Rubeli, vice-président.)*

**M. Rémy Burri (LR).** Ma question s'adresse à M. Pagani. Monsieur Pagani, avez-vous décidé de ne pas respecter la votation populaire qui vous demandait de ne pas entrer en matière sur la piétonisation de 200 rues en ville de Genève? Je vous pose cette question par rapport au quai des Bergues, où vous avez entrepris une piétonisation, certes éphémère, mais pour laquelle vous n'avez pas entrepris

de réelle consultation avec les riverains ni proposé de mesures compensatoires pour les places de parking qui seront supprimées, tout cela sous prétexte qu'il s'agit d'une piétonisation éphémère. Ce n'est pas acceptable. Allez-vous nous sortir, sous peu, d'autres projets de ce genre? Et si c'est le cas, quels sont-ils?

**M. Rémy Pagani, maire.** Quand il s'est agi de lever les oppositions de Manor et du TCS (Touring Club Suisse) contre l'implantation du TCOB, notamment à la rue de Coutance, une convention a été passée entre toutes les parties pour faire en sorte que soit garantie la sortie du parking de Manor. Nous appliquons, aujourd'hui et grâce à la collaboration avec Manor, cette convention qui vise à faire en sorte que l'ensemble des sorties du parking de Manor soient garanties tout en préservant – c'était l'objectif de cette convention – la vitesse commerciale du tram.

Aujourd'hui, la Direction générale de la mobilité (DGM) s'est aperçue que, en bas de la rue de Coutance, vers la nouvelle place Saint-Gervais que nous avons créée, le tram est systématiquement empêché de circuler normalement par des voitures qui s'alignent sur le quai des Bergues. Nous nous sommes donc mis d'accord avec la DGM pour tenter une piétonisation, qui durera une année, afin d'essayer de trouver une solution à cette problématique. Cela a été fait en concertation avec Manor, nous avons discuté pendant trois ans avec cette grande entreprise et avec les autres commerçants. Nous avons rencontré dernièrement une partie des commerçants du quai des Bergues, avec lesquels nous allons mettre en œuvre un certain nombre de propositions qu'ils nous ont faites et qui sont à étudier.

Cela étant, Monsieur Rémy Burri, je vous annonce que l'ensemble du quai des Bergues, en surélévation sur le Rhône, devra être démoli sous peu, car il est dans un état de dégradation très important à cause de l'humidité qui remonte sous les trottoirs. Nous devons donc y faire des travaux importants.

**M. Adrien Genecand (LR).** Ma question s'adresse à M. le maire et concerne la place de Longemalle. Cette place, en travaux depuis un moment maintenant, devrait, sauf erreur de ma part, déjà être prête. J'ai l'impression qu'il y a eu un retard dans les travaux et j'aimerais savoir ce qu'il en est et pour quand est prévue l'inauguration.

**M. Rémy Pagani, maire.** J'ai grand plaisir à vous inviter toutes et tous le 31 mai 2013 à l'inauguration de cette place de Longemalle, qui est d'une dimension extrêmement généreuse. C'est un beau projet mis en route il y a quinze ans

et que je me suis fait fort de réaliser durant les six ans que j'ai déjà passés parmi vous. Cette fête commencera à 17 h sur la plaine de Plainpalais; je vous invite à prendre vos vélos et à parcourir la ville avec moi pour inaugurer la place de Longemalle. Pour répondre très concrètement au retard dans les travaux, il s'est trouvé que les Services industriels ont quasiment construit un bâtiment sous cette place pour regrouper toute une série de services – eaux usées, centrale électrique, sous-station – ce qui justifie le retard pris dans l'aménagement de cette place.

**M. Mathias Buschbeck** (Ve). Ma question s'adresse à Guillaume Barazzone. J'espère avoir une réponse demain. Elle concerne les bistrots de la rue de l'Ecole-de-Médecine, dossier qui avait fait grand bruit en début d'année. En effet, il avait été prévu de les fermer à une heure avancée, puis il y a eu un retour en arrière, puis une mise à l'essai jusqu'à la fin du mois de mai. Je suis allé l'autre jour, vers minuit, à la rue de l'Ecole-de-Médecine pour voir comment cela se passait. Un cafetier m'a dit qu'un groupe de gens qui n'étaient pas des clients mettaient du désordre, qu'il avait essayé de les chasser mais qu'ils ne voulaient pas partir. Il a ensuite appelé la police cantonale, qui lui a répondu qu'elle ne s'occupait pas de cela et qu'elle avait d'autres priorités. Puis, il a décidé d'appeler la police municipale, mais il était minuit. On sait que M. Barazzone a annoncé à grand bruit que ses policiers municipaux travailleraient plus tard, mais cela pas avant cet été. Par contre, la mise à l'épreuve des bistrots se termine fin mai.

Je voulais donc connaître le sentiment de M. Barazzone sur la façon dont cela va se passer. D'ici trois semaines, la mise à l'épreuve sera-t-elle positive pour les bistrots ou est-ce que, une fois de plus, les bistrots feront les frais de la mauvaise gestion de cette problématique par la police municipale, mais aussi par la police cantonale dirigée par son collègue et prédécesseur Pierre Maudet, sans oublier son collègue de parti Pierre-François Unger en charge des affaires commerciales?

**Le président.** Monsieur Buschbeck, j'imagine que M. Barazzone vous répondra demain.

**M<sup>me</sup> Sarah Klopmann** (Ve). Ma question s'adresse à M. Barazzone, mais elle peut aussi concerner d'autres départements. En décembre 2010, la Ville de Genève a reçu un prix, pour une fois positif, dans le cadre du concours national Murs urbains et biodiversité, qui avait été organisé lors de l'Année internationale de la biodiversité. Nous avons donc gagné un prix pour le mur de la Treille. Effectivement, il s'avère que, sur ce mur de la Treille qui ne paie pas de mine, il y a

149 espèces de mousses, de lichens, de plantes, d'oiseaux, d'acariens, etc., et même un papillon nocturne que l'on n'avait jamais découvert à Genève.

J'aurais donc voulu savoir, vu l'enjeu important de la biodiversité pour notre Ville, si le Conseil administratif avait prévu de mettre une petite plaque ou un petit panneau pour valoriser ce site important tant aux yeux des habitantes et des habitants de notre ville que des touristes.

**Le président.** M. Barazzone vous répondra demain.

**M<sup>me</sup> Vera Figurek** (EàG). Ma question s'adresse au Conseil administratif dans son ensemble mais plus particulièrement au maire de Genève, Rémy Pagani. Le Conseil d'Etat a repris la procédure disciplinaire lancée contre notre maire actuel, coupable de s'être rendu à deux réunions du conseil d'administration des TPG auxquelles il avait été convoqué, pour y défendre les positions et revendications de la Ville, comme notre Conseil municipal le lui avait demandé en adoptant la résolution R-168 dans ce sens le 20 novembre 2012.

Il apparaît donc que, contrairement à ce qu'affirme son président, le Conseil d'Etat tient absolument à punir le maire de Genève pour avoir fait son devoir. De plus, il apparaît que, contrairement à ce qu'affirme le président du Conseil d'Etat, la Ville de Genève n'est pas une commune comme les autres puisqu'on lui interdit d'être représentée au conseil d'administration des TPG par un magistrat, alors que les autres communes pourront continuer à l'être...

**Le président.** Posez votre question, Madame Figurek.

*M<sup>me</sup> Vera Figurek.* Oui, Monsieur le président, j'en arrive à ma question qui sera du coup très brève: comment le Conseil administratif compte-t-il défendre les droits de la Ville et les positions affirmées par le Conseil municipal dans la résolution R-168, et en particulier...

**Le président.** Veuillez conclure, Madame Figurek.

*M<sup>me</sup> Vera Figurek.* Comment le Conseil administratif compte-t-il défendre l'égalité des droits de la Ville par rapport aux communes françaises et aux communes du canton de Genève?

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** Etant le répondant de ce dossier pour les aspects institutionnels... (*Brouhaha.*) Mesdames et Messieurs, il faudrait peut-être se donner les moyens d'écouter la réponse à cette question importante! Je mets de côté la question à laquelle M. Pagani a déjà répondu, s'agissant de la procédure disciplinaire à son encontre, qu'à titre personnel je trouve ridicule et tout à fait honteuse, et j'en viens à la question beaucoup plus importante qui concerne la représentation de la Ville de Genève au sein du conseil d'administration des TPG, suite au débat parlementaire qui a eu lieu, pour le meilleur ou le pire, lors duquel cet amendement a été déposé en dernière minute, de manière improvisée. Depuis, nous avons initié des démarches pour défendre les intérêts de la Ville de Genève. Il ne s'agissait pas de personnaliser l'affaire, mais de rappeler que, au même titre que les autres communes genevoises et françaises, nous avons la liberté de choisir qui nous représente de la meilleure manière, et cela dans l'intérêt non seulement de la Ville de Genève mais aussi du contribuable, puisque nous sommes un partenaire essentiel du réseau des transports publics. Nous payons en effet tous les aménagements urbains et nous avons investi, ces dernières années, des dizaines de millions, 60 millions exactement. C'est donc la moindre des choses que la Ville de Genève décide elle-même qui est habilitée à la représenter de manière adéquate au conseil d'administration des TPG.

Comme la justice genevoise a traité de manière extrêmement expéditive le recours que nous avons déposé, je vous informe qu'un recours de droit public a été déposé au Tribunal fédéral, qui porte à la fois sur la révision de cette loi, notamment de cet amendement hâtif, et sur son interprétation par le gouvernement cantonal. Le but n'est pas de chercher la bagarre pour la bagarre. J'espère qu'une instance juridique comme le Tribunal fédéral, qui a suffisamment de recul par rapport à notre petite agitation locale, aura la sagesse de trancher cette affaire dans le bon sens.

**M. Pierre Gauthier (EàG).** Ma question s'adresse au maire, qui préside le Conseil administratif ou en tout cas ses séances. Dans un article paru dans la *Tribune de Genève* du 10 mai 2013, Guillaume Barazzone – votre collègue, Monsieur le maire – dénonce une position dogmatique du Conseil administratif, qui serait opposé à l'installation de caméras de vidéosurveillance. Le Conseil municipal a refusé la pétition P-272 en octobre 2012, pétition qui demande justement l'installation de caméras de vidéosurveillance dans certains quartiers dits chauds.

Cette position publique d'un des membres du collège a-t-elle été validée par le Conseil administratif? Celui-ci a-t-il été saisi d'une requête officielle de la part du Conseil d'Etat? Que pense le Conseil administratif de cette éventuelle rupture de collégialité de la part d'un de ses collègues?

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative.** Monsieur le conseiller municipal, il n’y a pas de rupture de collégialité à partir du moment où il n’y a pas de position officielle du Conseil administratif, dès lors qu’il n’a été saisi à aucun moment d’une note lui demandant de se déterminer tant sur le fond que sur la forme.

Le Conseil administratif a, au débotté à l’occasion d’une discussion entre membres du collège, partagé les opinions, les sentiments des uns et des autres sur la vidéosurveillance. Il a demandé à M. Barazzone de donner tous les éléments probants qui permettraient de se forger une opinion pertinente sur la question et notamment sur les projets dans le quartier des Pâquis, sur le domaine public de la Ville de Genève.

Dans tous les cas, la position du Conseil administratif n’est pas celle d’une non-entrée en matière, s’agissant des dispositifs de vidéosurveillance. Il en existe en Ville de Genève et vous le savez, notamment dans les installations sportives ou sur des espaces privés de la Ville. Nous avons une commission et une charte déontologique quant au traitement des images.

Maintenant, concernant un dispositif qui s’étendrait sur notre domaine public, nous souhaitons être consultés et être partie prenante. Enfin, nous souhaitons surtout que les acteurs qui participeront à ce dispositif ne soient pas uniquement les forces de gendarmerie, de police municipale ou la justice, mais également les gens, les associations d’habitants, de parents d’élèves et les commerçants, qui font partie d’un quartier, qui le connaissent et qui, de manière sensible et pertinente, pourraient donner leur avis. A ce stade, sans connaître ni avoir été saisi formellement du dossier, voilà la position du Conseil administratif.

**M<sup>me</sup> Olga Baranova (S).** Ma question s’adresse à M. le conseiller administratif Guillaume Barazzone. Il y a peu de temps, M. Barazzone a refusé la demande du Bateau Genève – cette fameuse association dont le bateau se trouve dans la rade – d’installer une tente provisoire à côté de l’emplacement actuel du bateau. Cette tente était censée accueillir le public venant au Bateau Genève pour prendre notamment le petit déjeuner. Il s’agit de personnes extrêmement démunies qui n’auront donc plus de lieu d’accueil pendant les deux mois où le bateau sera en travaux. Est-ce que M. Barazzone veut cacher la précarité à Genève ou est-ce qu’il a d’autres raisons pour refuser cette demande du Bateau Genève?

**Le président.** M. Barazzone vous répondra vraisemblablement demain.

**M. Sylvain Thévoz (S).** Ma question porte sur l’Abri et s’adresse à M. Barazzone. L’Abri – ce lieu qu’avait voulu M. Maudet pour «éponger» les

jeunes qui faisaient des *botellònes* en ville – sera petit à petit transformé en lieu destiné à la promotion des jeunes talents. Ma question, alors que les tractopelles continuent de travailler pour aménager ce lieu, porte sur le droit de superficie. Y a-t-il un droit de superficie qui sera payé par la fondation de l'Abri, soit la Fondation Wilsdorf, à la Ville pour l'usage de l'espace public?

**Le président.** M. Barazzone vous répondra demain.

**M<sup>me</sup> Brigitte Studer** (EàG). Ma question s'adresse à M<sup>mes</sup> Sandrine Salerno et Esther Alder et concerne la délégation à la politique de la ville et des quartiers. Nous avons appris avec étonnement que cette délégation, formée de trois membres du Conseil administratif, n'existe plus. Elle figure pourtant dans les comptes par politique publique, avec ses activités en 2012 et ses projets 2013, dont notamment le développement des outils de démocratie participative. Rappelons que la participation est également un des objectifs du programme lié à la signature des accords d'Aalborg. Pour quelles raisons cette délégation disparaît-elle? Qui sera maintenant en charge de la poursuite de cet objectif? Est-ce que l'arrêt de cette collaboration entre départements signifie le gel de ce programme? Qui veillera à la mise en œuvre des propositions suite au rapport d'évaluation qui a été effectué par la Communauté d'études pour l'aménagement du territoire (CEAT) sur la démocratie participative dans les quartiers?

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative.** Madame Studer, je dirai d'abord, pour vous rassurer, que ce n'est parce que nous avons dissous la délégation du Conseil administratif que nous n'avons plus à cœur de travailler de manière proactive avec les associations, les habitants et habitantes de notre cité, bien au contraire. Cela dit, pour avoir essayé de la faire fonctionner pendant près d'une année et demie, nous avons conclu que cette délégation était concrètement un fiasco, qu'elle avait traité peu de matière et peu avancé. Nous avons aussi évalué notre capacité à faire vivre la thématique de manière transversale, au niveau des magistrats, mais c'était compliqué.

Toutefois, nous avons quand même fait quelques pas dans la bonne direction. Nous avons notamment, vous l'avez rappelé, mandaté la CEAT pour une analyse sur les modèles participatifs mis en place à l'heure actuelle en Ville de Genève et pour voir, à condition que vous nous allouiez des moyens, si nous pouvons les étendre à d'autres quartiers. Vous savez que le quartier des Pâquis l'avait notamment demandé, mais ce n'est pas le seul.

Nous sommes en train de préparer, avec M<sup>me</sup> Alder, une note de synthèse pour le Conseil administratif, avec des propositions concrètes. Ces documents vous

seront remis ainsi qu'à toutes celles et ceux qui ont été consultés dans le cadre du travail du mandataire et à la marge, aussi bien dans le département d'Esther Alder que dans celui de Guillaume Barazzone.

Certains projets ont vu le jour en été 2012, notamment autour des établissements publics pour qui, là aussi, une évaluation a été faite. Je crois que ces expériences étaient plutôt positives et qu'elles seront reconduites par les deux départements. Donc, d'un côté, je vous rassure en disant que la préoccupation est réelle et continue d'être nourrie au sein des différents départements et services, mais que, de l'autre côté, au niveau du Conseil administratif, on a peu produit de substance intéressante. Nous avons décidé de mettre fin à nos réunions, mais nous reviendrons très prochainement avec le projet – certainement le plus lourd financièrement et le plus ambitieux – qui est celui des contrats de quartier à étendre progressivement, à la demande, à d'autres quartiers de la ville de Genève.

**M. Olivier Baud** (EàG). Ma question a trait à la petite enfance et s'adresse au Conseil administratif, en particulier à M<sup>me</sup> Alder. Le Grand Conseil s'apprête à traiter le projet de loi visant à modifier la loi actuelle en vigueur J 6 29 – loi sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial de jour (LSAPE) «Plus de places de crèches pour nos enfants» – qui dégradera clairement la qualité de l'accueil des enfants dans les institutions genevoises de la petite enfance. Parmi ces mesures, le taux d'encadrement des enfants pourrait baisser. C'est-à-dire qu'il y aurait plus d'enfants par crèche ou espace d'accueil pour moins d'adultes et moins de personnel diplômé, faisant passer le taux actuel de personnel diplômé, qui est de deux tiers actuellement, à seulement 50%.

Etant donné que la Ville de Genève compte plus de 39% de la population des 0-4 ans et qu'elle accueille également des enfants d'autres communes, étant donné que le Conseil administratif s'est donné pour priorité de tendre à une place en espace d'accueil par enfant et qu'à maintes reprises le Conseil municipal a manifesté son soutien à une politique dynamique de la petite enfance en votant notamment tous les crédits relatifs à la construction et création de nouvelles crèches...

**Le président.** Votre question, Monsieur Baud.

*M. Olivier Baud.* ...que compte faire le Conseil administratif pour montrer clairement son soutien aux travailleuses et aux travailleurs, ainsi qu'aux parents des enfants utilisateurs des structures d'accueil de la petite enfance, qui vont manifester devant l'Hôtel de Ville ce jeudi 16 mai à 16 h 30 contre ce projet de

loi? Est-ce qu'un contact a été pris, via l'Association des communes genevoises (ACG), avec les autres communes aussi concernées par ce projet?

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** En ma qualité de suppléant de M<sup>me</sup> Alder, je peux déjà vous dire que, institutionnellement, cette réforme est assez surprenante puisqu'en tant que commune nous n'avons pas été associés. M<sup>me</sup> Alder n'a pas été invitée en commission du Grand Conseil et M<sup>me</sup> Salerno, qui siège au comité de l'ACG, me le confirme. D'autres communes, heureusement, depuis pas mal d'années pour certaines ou plus récemment pour d'autres, construisent des crèches et sont soumises à ces normes. Or, l'Association des communes genevoises, qui fait concrètement le travail, n'a pas été associée à cette réforme, ce qui est assez surprenant.

Sur le fond, la politique de la Ville de Genève n'a pas varié et je peux le dire au nom de ma collègue M<sup>me</sup> Alder. Depuis de longues années, nous nous engageons pour un encadrement qualitatif de haut niveau dans les institutions de la petite enfance, car nous savons que de 0 et 4 ans, c'est un âge important pour la socialisation, l'intégration des enfants à long terme, surtout dans une société aussi diversifiée que la nôtre à Genève.

Toutes les études montrent que ce qu'on investit dans la petite enfance est rentable, non pas au sens matériel du terme mais pour la société en général. Il est évident que la baisse des normes d'encadrement, aussi bien en termes de nombre d'enfants par encadrant que des proportions entre diplômés et apprenants – même si les apprenants sont bien sûr les bienvenus dans les institutions de la petite enfance – nous pose un sérieux problème. Nous n'avons pas été associés à l'élaboration de la loi, mais si le Grand Conseil la vote, nous sommes, en tant que commune, tenus d'y obéir. De toute façon, ses effets concrets ne pourront s'appliquer immédiatement, puisque les crèches sont configurées, du point de vue même de l'aménagement intérieur et constructif, pour les taux d'encadrement actuels. Il ne serait donc pas possible de les appliquer à la lettre immédiatement. Je pense donc que cette réforme est un peu hors sol et théorique. Quoi qu'il en soit, attendons les débats du Grand Conseil, que nous suivrons de près, mais c'est une illusion de croire qu'on créera plus de crèches avec cette réforme.

**M. Olivier Fiumelli (LR).** Ma question s'adresse à M. Kanaan, chargé du sport notamment, et concerne les sorties du jeudi qui sont organisées pour les aînés en moyenne montagne. J'ai été interpellé par un citoyen, participant habituel à ces sorties, qui me disait qu'il y a encore deux ou trois ans des cars d'environ 50 places pouvaient faire ces sorties, accompagnés de deux ou trois bénévoles. Le coût pour la Ville était réduit et les usagers étaient tout à fait satisfaits.

Or, depuis deux ans semble-t-il, les conditions auraient changé: les groupes doivent être encadrés par des accompagnateurs de moyenne montagne diplômés, responsables chacun de dix personnes, ce qui fait qu'il n'y a plus que des petits groupes de trente personnes qui peuvent partir – alors qu'il s'agit d'ânés de 50, 60 ou 70 ans qui sont en parfaite forme – et que cela coûte extrêmement cher à la Ville. En l'occurrence, y a-t-il eu des changements légaux qui vous inciteraient à organiser différemment ces sorties pour les ânés, qui sont par ailleurs très appréciées?

**Le président.** Le magistrat vous répondra demain.

**M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier** (LR). Ma question s'adresse à M. Kanaan. Je voulais lui demander quelle était sa définition de la nuit. En effet, le week-end dernier, nous avons eu la chance d'avoir la Nuit des musées, mais de nombreuses personnes ont été déçues de ne pas pouvoir aller se pâmer devant des œuvres à 2 h du matin, étant donné que, pour M. Kanaan, la nuit s'arrête à 22 h. En l'occurrence, c'était sûrement plus vendeur de parler de la Nuit des musées plutôt que de la Soirée des musées...

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** Madame la conseillère municipale, je vous remercie de votre question, car elle me donne l'occasion de répéter que cette toute première édition de la Nuit des musées a été un grand succès. Je rappelle qu'elle était complétée par une Journée des musées le dimanche, avec de nombreuses animations. Je dirai même que nous avons été victimes de notre succès puisqu'au Muséum, par exemple, où des enfants se réjouissaient de faire les visites à la lampe de poche, deux fois plus de personnes se sont présentées que le nombre qu'on pouvait accueillir en termes de qualité d'accueil, d'encadrement et de sécurité. Des enfants en ont pleuré... Nous avons aussi été victimes de notre succès au Musée Ariana, au Jardin botanique et dans plusieurs institutions.

En ce qui concerne les horaires pour cette première édition – qui était une expérience pour voir quelle était la réponse du public – certaines institutions privées ont fermé entre 21 h et 22 h. Les institutions de la Ville de Genève, elles, ont fermé à 1 h du matin, et non pas à 22 h!

Cela étant, un bilan sera fait et l'objectif pour l'année prochaine est d'étendre et d'harmoniser les horaires de fermeture jusqu'à minuit, voire 2 h du matin pour les grandes institutions. Il s'agira aussi d'offrir des animations aux capacités suffisantes pour les nombreuses personnes, petites et grandes, intéressées, et

d'organiser, comme à Lausanne, une *after* pour celles et ceux qui veulent continuer toute la nuit. Ainsi, chacun aura sa définition de la nuit selon ses goûts.

**M. Pierre Vanek (EàG).** Ma question s'adresse au Conseil administratif dans son ensemble. En effet, elle est suffisamment importante pour que le collègue me réponde. On a fêté au mois d'avril, vous le savez, le premier anniversaire du dépôt – malavisé et mal préparé – de la proposition de vente de Naxoo Télégenève par le Conseil administratif, proposition de vente d'un service public de télé-réseau en mains de notre municipalité à une multinationale américaine dont le siège est à Denver.

Sur le fond, la vente a suscité beaucoup d'oppositions sur les bancs du Conseil administratif comme sur les bancs du Conseil municipal, de même que sur le plan syndical. La décision sur cette vente, si celle-ci devait être votée, sera prise en dernière instance par les habitants de la Ville de Genève – et je crois qu'il est heureux que les habitants de la ville de Genève soient consultés – par le biais d'un référendum municipal que nous lancerons avec les syndicats du secteur et tous ceux qui voudront nous soutenir.

Je n'entends pas ouvrir le débat à ce sujet qui devrait, paraît-il – M<sup>me</sup> Salerno doit en savoir quelque chose – être repris en juin par la commission des finances. En attendant, j'aimerais demander au Conseil administratif s'il est en mesure de garantir au Conseil municipal et aux habitants que nous représentons qu'aucune mesure technique interne à Naxoo, administrative ou autre, de quelque nature que ce soit, ne sera prise avant la décision populaire, aucune mesure qui soit de nature à créer une situation irréversible au profit de Cablecom, le destinataire potentiel de cette vente, par des transferts quelconques vidant Naxoo de sa substance, anticipant ainsi la décision des citoyennes et des citoyens de notre collectivité et leur forçant la main. J'aimerais avoir la garantie du Conseil administratif à cet égard.

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative.** Je ne suis pas certaine d'avoir compris, Monsieur Vanek, la subtilité de votre propos... (*Remarques.*) Non, M. Vanek est parfois carré sur la forme et dans le ton, mais il est souvent très subtil sur le fond! Je ne suis donc pas persuadée d'avoir compris le double, voire le triple ou quadruple sens de votre interpellation. Le cas échéant, puisque je viens le 22 mai prochain en commission des finances à ce sujet, nous aurons tout loisir de nous entretenir longuement sur le dossier 022 Télégenève.

Cela dit, si je devais vous répondre sur le plan juridique, je vous dirais que la Ville de Genève est actionnaire d'une société anonyme. Nous détenons 51% des parts et, à ce stade, le Conseil administratif n'est pas représenté personnellement

dans le conseil d'administration. Quand bien même il le serait, il n'aurait pas le droit de vous informer des positions ou des décisions du conseil d'administration d'une société anonyme

Et pour vous répondre plus politiquement, puisque c'est ce que vous attendez de moi à entendre le sens premier de votre question, je dirai qu'à ma connaissance il n'y a pas, à ce jour, de décision ou d'option qui aurait été prise et qui entamerait de manière définitive, court-circuitant la potentielle volonté populaire, les intérêts de la société 022 Télégènevè.

**M. Guillaume Käser** (Ve). Ma question s'adresse à M. Pagani et concerne le parking Pradier, situé aux Pâquis en dessous de la gare. C'est évidemment un square et non un parking, mais il est utilisé comme tel depuis de nombreuses années. Le Conseil municipal a voté il y a longtemps un crédit pour le réhabiliter, ce qui est très attendu par les habitantes et habitants des Pâquis, et je voudrais connaître la nature du blocage dans ce dossier et ce que le Conseil administratif entend faire pour rendre à la population l'usage de ce magnifique endroit.

**M. Rémy Pagani, maire.** C'est un dossier qui est, en effet, extrêmement désagréable pour la municipalité, d'autant plus que le Conseil municipal a voté un crédit de réalisation il y a quelques années. La majorité des commerçants réclament cet aménagement, car toutes sortes de trafics se passent entre les voitures au square Pradier. Malheureusement, quand il s'est agi de déposer une autorisation de construire, deux personnes sollicitées par le Groupement Transports et Economie ont fait opposition et, de plus, parce que l'Etat n'avait pas obtenu le feu vert d'un service – la question se pose de savoir s'il devait soumettre le dossier audit service – les juges ont cassé en première instance l'autorisation de construire.

Pour notre part, nous avons fait recours contre cette décision. Nous avons même été plus loin, en recevant le Groupement Transports et Economie. Nous sommes tombés d'accord sur le fait de compenser les places de parc, bien que l'aménagement de ce square ne soit pas soumis au régime de la compensation, et j'ai donc fait une proposition. Malheureusement, l'assemblée qui devait décider de retirer le recours n'a pas voulu le faire – pour éviter de créer un précédent avec Pagani plutôt que d'obtenir un accord général avec le Conseil d'Etat.

Voilà où nous en sommes. Nous espérons que la deuxième instance nous donnera raison et que nous pourrions enfin aménager ce square. Le Conseil municipal et la population réclament cet aménagement, mais certains se complaisent dans des recours qui, à mon avis, n'ont aucun sens.

**M. Christo Ivanov** (UDC). Ma question s'adresse à M. Guillaume Barazzone et à M. Rémy Pagani, maire de Genève. J'ai été interpellé par des habitantes et des habitants des Pâquis concernant l'immeuble qui est à l'angle de la rue de Berne et de la rue des Alpes. Il y a toujours des échafaudages et une sapine sur les rues de Berne et des Alpes. Des dealers continuent à faire du commerce et à vendre de la drogue en se cachant dans la sapine, sous la bâche bleue. Les commerçants et les habitants sont désespérés. Que compte faire la Ville pour cette problématique et pour faire cesser ce trafic?

**M. Rémy Pagani, maire.** J'appelle cela des problèmes structurels. Aux Pâquis, il y a celui-là, il y a la prostitution, le trafic en tout genre dans les magasins dits de dépannage – on se demande ce qu'ils dépannent! Ce sont des problèmes que certains pensent résoudre en mettant des caméras, mais cela est un autre débat. Toujours est-il que j'espère pouvoir acheter, en votre nom, ce bâtiment du 12, rue des Alpes et le remettre en gestion à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social. Le propriétaire a fait faillite. Il y a un commissaire au sursis concordataire, que j'ai rencontré et qui s'évertue à trouver une solution pour rémunérer à hauteur de 10 à 20% ceux qui ont prêté des fonds. On essaie donc de trouver un arrangement pour faire en sorte que, rapidement, je puisse vous proposer cet achat.

Cela dit, nous avons affaire, depuis maintenant six ans – j'ai rencontré le propriétaire trois ou quatre fois – à des gens qui promettent chaque fois qu'on va s'arranger, trouver des solutions, mais rien ne se passe. Le propriétaire a été débouté au Tribunal fédéral et espère que la chance lui permettra de sauver les meubles, si j'ose dire. Le fait est que cet immeuble impacte de manière très négative l'image du quartier des Pâquis, qui n'a pas besoin de cela.

**M<sup>me</sup> Natacha Buffet** (LR). Ma question s'adresse à M. Kanaan et, par ricochet, sans doute à M. Pagani. On a pu lire récemment que des bourses d'aide avaient été décidées entre la Ville et le Canton pour les librairies. Notre groupe, vous le savez car c'est de notoriété publique, essaie de se prémunir de quelques propositions visant à donner des subventions à tout-va, sans réfléchir et sans contrepartie. Toutefois, nous avons été étonnés de lire que ces bourses, d'un montant de 2000 à 10 000 francs au maximum, étaient dépendantes d'un dossier qui devait être très bien construit, que le délai était relativement serré et que les conditions pour avoir ces bourses semblaient être relativement nombreuses. A cette lecture, nous nous demandons, même si c'est une très belle démarche que nous saluons, s'il n'y a pas une hiérarchisation dans la culture. La démarche serait-elle différente dans le cas des cinémas indépendants, par exemple, auxquels on aurait décidé de venir en aide?

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** Cette question me permet de préciser que, dans le cas des bourses d'aide aux librairies, il s'agirait de bourses annuelles, reconductibles sur dossier et donc sans automaticité. Le but n'est pas d'alourdir la démarche. Effectivement, cela a été discuté au sein de la Commission consultative pour la mise en valeur du livre, donc avec les professionnels. Ceux-ci ont estimé que le schéma proposé, qui est à l'essai et qui devra être réévalué, est tout à fait gérable.

On est là dans le champ d'entreprises à cheval entre la vocation commerciale et la vocation culturelle. Le but est de soutenir la partie culturelle des activités des librairies, à savoir des débats, des rencontres, des lectures, des participations à des manifestations, etc. Le schéma est à l'essai et on devra l'évaluer.

Comme vous le dites, les montants sont modestes mais pour ces librairies, de leur propre aveu, ils peuvent vraiment jouer un rôle dans leur activité, les encourager et, par ricochet, attirer du monde dans leurs établissements et promouvoir la vente de livres, ce qui reste quand même leur vocation première.

Concernant les cinémas et la proposition enthousiaste de mon collègue Rémy Pagani, c'est différent. Il s'agirait, le cas échéant, d'une subvention d'investissement unique. Vous savez que les cinémas indépendants, de par leur très maigre marge économique et commerciale, ont de la peine à dégager des moyens pour se mettre à jour sur le plan technique, je pense aux équipements de projection ou à l'équipement des salles. Il y a actuellement une étude en cours avec les milieux concernés pour essayer d'évaluer quels seraient les travaux urgents en matière d'équipement et d'aménagement qu'ils n'arriveraient pas à assumer. On parle là des salles existantes comme le Scala, le City, le Cinélux, le Nord-Sud. Cette étude est faite avec les milieux concernés et par un architecte. Les résultats nous seront communiqués en principe à fin juin, et il s'agira de plus que 400 000 francs. Le but n'est pas que la Ville de Genève soit la seule sollicitée: on imagine solliciter des fondations privées. Le jour venu, nous vous informerons, mais il faut d'abord recevoir les résultats de l'étude. A ce stade, il n'y a aucun chiffre confirmé.

**M. Laurent Leisi (MCG).** J'aimerais revenir sur une question que j'avais posée au Conseil administratif concernant le passage sous voie entre la rue de Cornavin et la rue de Fort-Barreau. Il y a tous les jours une multitude d'individus qui passent par là et, il y a peu de temps, j'ai failli shooter quelqu'un qui titubait sur le côté de la route. Alors, j'aimerais savoir si, au niveau cantonal ou municipal, des mesures ont été prises.

*(La présidence est reprise par M. Jean-Charles Rielle, président.)*

**M. Rémy Pagani, maire.** J'avais déjà répondu, il y a six mois, à cette question. Comme vous, je suis sensible et même extrêmement préoccupé par la sécurité des gens qui s'aventurent sous le tunnel, alors qu'il n'y a qu'un petit trottoir. L'autre trottoir, côté gare, est fermé parce qu'il débouche sur le chantier de la gare Cornavin. Je recontacterai la Direction générale de la mobilité (DGM) à ce sujet. Il y a six mois, on m'avait répondu que les gens devaient passer à l'intérieur de la gare. Mais, alors qu'on pouvait encore traverser la gare il y a un mois, aujourd'hui on doit passer sous le passage Montbrillant pour traverser et cela double quasiment la distance pour rejoindre les arrêts de bus.

Je vais donc interpeller à nouveau la DGM pour qu'on élargisse temporairement ce petit bout de trottoir, qui accueille aujourd'hui passablement d'usagers qui vont rejoindre l'arrêt des TPG.

**M. Daniel Sormanni (MCG).** Ma question s'adresse à M. le maire ou à M. Barazzone, ou aux deux. A la rue des Gares, en face du N° 9, il y a une série de conteneurs à verre qui ont été posés sur une place de parking blanche, rendez-vous compte! C'est vrai qu'il y a tellement de places blanches en ville de Genève... J'aimerais savoir pourquoi ils ont été posés là, alors qu'il y a de la place à proximité. Le cas échéant, est-ce qu'on paie le parking ou est-ce que nos gentils contractuels en rouge mettent des procès-verbaux tous les jours sur les conteneurs?

**M. Rémy Pagani, maire.** Cette question m'amène à vous rendre réponse sur les armoires à déchets à la rue des Gares. Mesdames et Messieurs, vous aviez voté ces armoires il y a six ans de cela, mais malheureusement nous n'avons pas pu les installer dans les halls d'entrée. Ces halls étaient relativement petits et les armoires laissaient passer les odeurs des déchets organiques notamment. Nous avons donc dû nous replier sur une autre solution, c'est-à-dire des conteneurs pour que les personnes puissent trier leurs déchets. Il fallait bien trouver de la place, Monsieur le conseiller municipal, et nous en avons trouvé là où nous pouvions, c'est-à-dire, de manière exceptionnelle, dans la rue sur une place blanche.

Je privilégie le tri des déchets et, en ce qui concerne la rue des Gares... (*Remarque de M. Sormanni.*) Sur le trottoir, je ne pense pas que ce soit possible, mais je retiens votre idée et nous réexaminerons la possibilité de déplacer ces conteneurs à déchets.

**M. Vincent Subilia (LR).** Ma question, je le crains, s'adresse aussi au maire en exercice de la Ville de Genève. Elle est double et je crains là aussi d'être redon-

dant, dès lors qu'elle avait déjà été posée. Mais il ne me semble pas avoir obtenu les réponses souhaitées à l'époque. Elle concerne l'aménagement piéton sur deux axes routiers qui me paraissent importants et pour lesquels je souhaiterais savoir quand le maire nous soumettra une proposition.

Le premier axe est la rue de la Croix-Rouge, sur laquelle je vous avais déjà interpellé, Monsieur le maire. Je crois comprendre que des investissements importants doivent être faits, de façon à replanter les arbres, que tout le monde appelle de ses vœux, et à construire une piste cyclable, ce qui serait une riche idée sous l'angle de la sécurité, vous le souligniez il y a un instant. J'aurais donc aimé savoir quand le maire entendait nous soumettre une proposition pour le financement de cette rénovation.

L'autre axe qui me paraît, lui aussi, important et pour lequel des travaux ont été engagés l'année dernière, est la rue Etienne-Dumont. Je me navre au quotidien d'observer son état tout à fait lamentable, alors qu'il s'agissait certainement d'une des plus belles rues donnant accès à la place du Bourg-de-Four, une rue qu'empruntent notamment les nombreux touristes qui ont l'idée de visiter notre ville.

Pour ces deux axes, j'aurais aimé entendre le maire de Genève et savoir quelle était sa stratégie et quel était l'horizon temps des travaux qui doivent y être engagés.

**M. Rémy Pagani, maire.** Monsieur le conseiller municipal, je vous répondrai plus concrètement en ce qui concerne les dates de dépôt des propositions. Pour ce qui est de la rue de la Croix-Rouge, nous devons déposer un crédit d'étude pour cette réalisation. On a examiné les tuyaux: les collecteurs sont fortement dégradés et un investissement très important devra être fait. Vous avez relevé aussi la piste cyclable et le fait qu'il faut replanter des arbres dans des conditions acceptables par la Direction générale de la nature et des paysages. Tout cela nécessitera des investissements très importants.

En ce qui concerne la rue Etienne-Dumont, comme vous, je suis préoccupé par son état lamentable et, sous réserve d'explications plus précises de la part des services, je crois qu'on pourra vous présenter une proposition avant l'été, voire en septembre.

**M. Simon Brandt (LR).** Ma question s'adresse également à M. Pagani et concerne son sport favori: le recours! Monsieur Pagani, nous avons pris connaissance la semaine dernière, dans la *Tribune de Genève*, du fait que vous aviez recouru contre l'installation sur le lac du bar-restaurant Les Iles de la rade,

géré par le Fonds d'aide internationale au développement. Pourquoi faire un tel recours? De la main gauche, vous dites à longueur d'année que vous voulez une ville vivante, que vous voulez des bars ouverts au public, que vous êtes contre le fait qu'on ferme des lieux publics, et, de la main droite, vous recourez contre un lieu qui ne coûtait pas un franc au contribuable, qui était géré par une association qui ne demandait rien à personne, pas un franc d'argent public. N'est-ce pas en contradiction totale avec vos propos jusqu'à maintenant? Allez-vous négocier pour que cette association puisse maintenir son restaurant dans les années à venir?

**M. Rémy Pagani, maire.** Monsieur Brandt, vous avez dit une phrase très juste: «Une association qui ne demandait rien à personne.» En l'occurrence, ses membres ont scié la barre sur le parapet pour s'installer sur le lac, sans autorisation et sans droit, il y a de cela cinq ans. Cette association a bénéficié d'un passe-droit pour utiliser le domaine public cantonal, puisqu'elle n'a jamais demandé d'autorisation, contrairement à ce qui nous est imposé, par exemple, pour les pavillons de la rade, dont vous avez plébiscité l'implantation. Les responsables n'ont jamais rien demandé à personne. Il se trouve que le Canton, le Conseil d'Etat et le Conseil administratif ont jugé que ce beau paysage n'appartenait pas à un seul commerçant mais à toute la population. En conséquence de quoi, nous avons fait recours contre l'installation.

En plus de cela, chaque année, les responsables du bar faisaient couper en deux des citernes et rajoutaient un ou deux pontons. On était, cette année, à 170 m<sup>2</sup>, alors que cela avait commencé à 60 m<sup>2</sup>. Je donne ces chiffres sous réserve de vérification, mais le processus s'est bien passé comme je l'indique. En conséquence de quoi, nous avons fait recours et les tribunaux nous ont donné raison notamment sur la question de l'utilité publique.

**Le président.** Nous avons reçu trois motions d'ordonnancement, que nous allons traiter maintenant. La première motion d'ordonnancement émane de MM. Laurent Leisi, Pascal Spuhler, Denis Menoud et Daniel Sormanni et porte sur la motion M-1079 figurant à l'ordre du jour et concernant l'audit des collections muséales de la Ville de Genève. Je passe la parole à M. Pascal Spuhler, pour une minute.

**M. Pascal Spuhler (MCG).** Avec cette motion, nous voudrions donner suite à notre séance longuette du 6 mai, lors de laquelle nous avons abordé plusieurs points concernant la culture et, entre autres, ces fameux dépôts pour les col-

lections culturelles de la Ville de Genève. Nous étions intervenus lors de cette séance du 6 mai pour demander un audit, qui avait été discuté en commission des arts et de la culture et qui ne paraissait pas si inutile que cela. Par cette motion d'ordonnancement, nous aimerions pouvoir proposer à cette assemblée de voter une demande d'audit, afin de déterminer quelle est réellement la quantité et la valeur des collections, ainsi que ce qu'il est vraiment nécessaire de sauvegarder et de conserver.

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** Ce débat a déjà été amorcé lors du débat sur la proposition PR-972 relative aux dépôts patrimoniaux. Il avait aussi été amorcé en commission des travaux lorsque ce projet a été discuté et je vous avais répondu, en toute honnêteté, qu'il était extrêmement difficile de chiffrer la valeur monétaire des collections, la plupart des objets étant irremplaçables en cas de destruction. Si vous détruisez un Hodler, un Vallotton ou un Picasso, pour prendre des exemples extrêmes, il y a certes des assurances, mais le fait est que ces œuvres sont irremplaçables. Il y a une valeur d'assurance, qui vaut ce qu'elle vaut et qui a été chiffrée à plusieurs milliards de francs pour l'ensemble de nos collections. Nous avons évidemment des inventaires, mais je ne vous cache pas que, dans certaines collections, l'inventaire est très rudimentaire puisque nous avons reçu des héritages et reçu des collections qui sont encore en cours d'inventaire.

Je ne suis même pas sûr que faire un audit général de nos collections soit possible. Cela coûterait d'ailleurs des fortunes et je ne pense pas que ce soit une urgence pour ce Conseil municipal. Monsieur le conseiller municipal, je comprends votre souci, mais un audit ne nous permettrait même pas de liquider des œuvres. En effet, nous n'avons pas le droit, institutionnellement, de renoncer à des œuvres, faute de quoi il n'y aurait plus aucun donateur. Je pense que ce sujet mérite des éclaircissements et je vous recommande de renvoyer cette motion en commission, pour qu'on puisse vraiment travailler dessus. En revanche, je ne crois pas qu'il y ait une urgence particulière à la traiter aujourd'hui.

*Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1079 est refusée par 56 non contre 11 oui.*

**Le président.** Nous passons à la deuxième motion d'ordonnancement émanant de MM. Daniel Sormanni, Pascal Spuhler, Laurent Leisi et Daniel-Dany Pastore. Elle porte sur la motion M-1077 figurant à notre ordre du jour et concernant les restrictions inutiles de circulation à la rue de l'Ecole-de-Médecine. Je passe la parole à M. Daniel Sormanni.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Je crois qu'il est urgent de rediscuter de l'aménagement de la rue de l'École-de-Médecine, compte tenu des problèmes que cela pose. La mise en place d'un double sens unique dans cette rue empêche la circulation dans un sens sur le pont Wilsdorf qui, je vous le rappelle tout de même, a été financé par la fondation du même nom. De plus, une pétition a été lancée par le Comité pour le tram 13, afin que soit rétablie cette ligne de tram, que nous soutenons. C'est la raison pour laquelle je pense qu'il est vraiment urgent d'en discuter, de façon à décider une fois pour toutes si, oui ou non, on veut un changement et le rétablissement de la ligne 13, de façon à contenter les commerçants, les automobilistes, les piétons, la Fondation Wilsdorf et les utilisateurs des transports publics!

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** Je comprends votre souci, Monsieur le conseiller municipal, et nous le partageons. On a évoqué tout à l'heure les manœuvres cantonales concernant la représentation de la Ville de Genève au conseil d'administration des TPG, manœuvres dues, entre autres, au fait que M. Pagni avait sollicité un rapport indépendant de l'EPFL (École polytechnique fédérale de Lausanne) qui confirmait que, effectivement, le changement du réseau tram à Genève avait été fait de manière un peu extrême, qu'il ne fallait pas forcément passer de trois à huit lignes et qu'on pouvait aussi trouver des solutions intermédiaires. Effectivement, à notre humble avis, la question des trams n'est toujours pas réglée, quoi qu'en dise le Canton. Nous restons partisans d'une reconsidération des choix, d'une liaison directe en tram entre la région de Carouge au sens large et la rive droite. Du coup, la ligne 27 peut s'avérer bienvenue pour desservir le secteur sportif Queue d'Arve-Vernets, mais cela est subsidiaire. En revanche, elle est malvenue si elle se substitue au tram.

Cela dit, nous ne sommes pas du bon côté, nous ne tenons pas le couteau par le manche, puisque toutes les décisions sont prises par le Canton. Alors, que vous en discutiez aujourd'hui, je crains que cela ne change rien à la réalité. Nous sommes d'accord pour rétablir ce réseau de tram, en tout cas partiellement, mais à part le rappeler sans cesse, nous ne pouvons rien faire, puisque c'est le Canton qui décide. A ce stade, aucun élément nouveau ni fondamental n'apparaîtrait dans ce débat.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1077 est acceptée par 33 oui contre 32 non (1 abstention).

**Le président.** La prochaine motion d'ordonnancement est déposée par M<sup>me</sup> Brigitte Studer et M. Pierre Gauthier et demande de traiter en urgence le nouveau projet de résolution R-173 de M<sup>mes</sup> et MM. Brigitte Studer, Vera Figurek,

Maria Pérez, Salika Wenger, Olivier Baud, Pierre Gauthier, Morten Gisselbaek, Pierre Rumo, Tobias Schnebli, Pierre Vanek et Christian Zaugg: «Pour un aménagement du terrain de la caserne des Vernets répondant aux besoins prépondérants de la population», et de la lier au rapport M-951 A, inscrit à notre ordre du jour. Je donne la parole, sur l'urgence et pour une minute, à M<sup>me</sup> Brigitte Studer.

**M<sup>me</sup> Brigitte Studer** (EàG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous vous demandons de lier cette résolution R-173 au rapport M-951 A, qui concerne la caserne des Vernets. Pour pouvoir faire ce lien, il était nécessaire de demander l'urgence sur notre résolution. En effet, les travaux à propos des Vernets avancent rapidement. Depuis que nous avons traité la motion M-951 à la commission de l'aménagement et de l'environnement, tout un travail a été fait et il nous semble important de donner des éléments actualisés au moment du débat que nous allons faire sur la motion M-951. Je vous remercie donc d'accepter l'urgence.

**M. Rémy Pagani, maire.** Je pense que c'est une bonne politique que d'économiser le temps du Conseil municipal. En liant ces deux objets, je pourrai vous donner des informations utiles concernant cette procédure qu'a engagée M. Longchamp.

*Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la résolution R-173 est refusée par 47 non contre 22 oui.*

**Le président.** Avant de passer au point suivant, j'aimerais au nom du bureau souhaiter un excellent anniversaire à notre collègue Marie Barbey. (*Applaudissements.*)

**4. Projet de délibération du 6 juin 2012 de M. Pascal Holenweg et M<sup>me</sup> Silvia Machado: «Communication au Conseil municipal de la convention d'actionnariat 022 Télégénève SA» (PRD-45)<sup>1</sup>.***PROJET DE DÉLIBÉRATION*

Lors de sa séance du 9 mai, le Conseil municipal a renvoyé à la commission des finances une proposition du Conseil administratif consistant en une autorisation de vendre les actions que la Ville détient dans la société Naxoo – 022 Télégénève. Cette proposition reviendra donc en séance plénière, sous la forme que la commission lui donnera, afin que le Conseil municipal se prononce sur le principe, les modalités et les conditions de cette autorisation de vente.

L'un des éléments déterminants du prononcement du Conseil municipal sera la connaissance que ses membres auront de la situation actuelle de la Ville en tant qu'actionnaire majoritaire de Naxoo – 022 Télégénève. L'un des éléments déterminants de l'appréciation de cette situation est la convention d'actionnaires passée en 2006 entre la Ville et la société UPC Cablecom, actionnaire minoritaire, mais à qui il apparaît que cette convention donne des droits particuliers dans toute décision engageant l'avenir de la société, y compris la composition de son actionnariat.

L'ensemble des membres du Conseil municipal, et pas seulement les membres de la commission des finances, doivent donc pouvoir prendre connaissance du contenu intégral de cette convention d'actionnariat, comme le permet la LIPAD, laquelle s'applique (art. 3, al. 2 LIPAD) aux personnes morales de droit privé, donc aux sociétés anonymes, dans lesquelles les pouvoirs publics cantonaux ou municipaux – donc la Ville de Genève – détiennent une participation majoritaire à leur capital social – donc Naxoo – 022 Télégénève.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition de deux de ses membres,

*décide:*

*Article unique.* – Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui communiquer, soit à l'ensemble de ses membres, le texte intégral de la convention d'actionnariat liant la Ville de Genève et la société UPC Cablecom dans le cadre de Télégénève SA.

---

<sup>1</sup> Annoncé, 245.

Proposition: participation de la Ville de Genève à l'Exposition universelle de Milan en 2015

**Le président.** Comme annoncé au moment des communications, ce projet est retiré par ses auteurs.

## **5. Proposition de résolution du Conseil administratif du 29 avril 2013 en vue de la participation de la Ville de Genève à l'Exposition universelle de Milan en 2015 et de la préparation de celle-ci (PR-1021).**

Considérant:

- que nous avons reconnu l'importance de tisser et d'approfondir des liens avec les institutions sur le plan national et que cette collaboration avec les grands centres urbains suisses et Présence Suisse répond parfaitement à cette nécessité;
- que cette collaboration inter-villes est le fruit d'un travail en réseau initié, et à développer, avec les autres villes suisses, parmi lesquelles, pour la Suisse romande, la Ville de Genève est aujourd'hui très active;
- que la participation de la Ville de Genève à l'exposition universelle de 2010 à Shanghai, a eu des retombées très positives, notamment en termes d'attractivité touristique;
- que cette exposition universelle vise à développer une plateforme de rencontre pour créer des liens ou les renforcer avec l'Italie du Nord;
- que l'Exposition universelle de Milan représente une vitrine de communication unique pour faire rayonner la Ville de Genève sur le plan international auprès de près de 4 millions de visiteurs;
- que Genève a besoin de valoriser et de promouvoir son excellence culturelle sur le plan touristique, et que ce projet vise à réussir l'alliance entre culture et tourisme afin de faire connaître nos institutions, les artistes locaux, mettre en avant l'économie créative et favoriser les échanges et les créations artistiques hors murs;
- que Genève accueillera l'exposition itinérante qui promeut l'Expo 2015 et participera au «roadshow» visant à promouvoir dans les principales villes d'Italie la Suisse, les cantons et villes partenaires et que des manifestations sur la thématique pourront également avoir lieu à Genève, permettant à la population genevoise de suivre et vivre pleinement le projet;
- que l'image véhiculée par les villes sera renforcée auprès des autorités fédérales par cette collaboration avec Présence Suisse;

Proposition: participation de la Ville de Genève à l'Exposition universelle de Milan en 2015

- que Genève, en tant que cité hôte des organisations internationales, est sensible aux nombreux enjeux universels qui y sont continuellement débattus;
- qu'avec la signature des engagements d'Aalborg, Genève est une ville résolument orientée vers un avenir durable; l'organisation de Genève 2013, 7<sup>e</sup> conférence européenne des villes durables, en est la preuve récente;
- qu'une participation à une exposition universelle sur le thème de l'alimentation de la planète s'inscrit dans la continuité de cette démarche de ville durable et permettra de mettre en avant les bonnes pratiques de notre ville en la matière;
- qu'un projet de cette envergure, comprenant un partenariat avec Présence Suisse, un partenariat entre villes suisses et des partenariats public-privés, nécessite un engagement de principe sur les contributions financières qui seront apportées tout au long des trois années du projet;
- qu'un exposé des motifs plus détaillé est contenu dans la proposition de délibération pour un crédit budgétaire extraordinaire de 50 000 francs sur l'exercice 2013 déposé parallèlement à cette résolution,

le Conseil administratif vous propose, Mesdames et Messieurs les conseillers, d'adopter le projet de résolution suivant:

### *PROJET DE RÉOLUTION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30A de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;  
sur proposition du Conseil administratif,

soutient, dans le cadre de la participation de la Ville de Genève à l'Exposition universelle de Milan en 2015, le principe d'inscrire au projet de budget 2014, sur les lignes du Conseil administratif, un crédit budgétaire pour un montant de 200 000 francs et d'inscrire au projet de budget 2015, sur les lignes du Conseil administratif, un crédit budgétaire pour un montant de 375 000 francs.

**Le président.** Le bureau et les chefs de groupe ont décidé de renvoyer cette proposition à la commission des finances.

Mis aux voix, l'entrée en matière sur la proposition et son renvoi à la commission des finances sont acceptés par 61 oui contre 1 non (3 abstentions).

Proposition: financement de la participation de la Ville de Genève à l'Exposition universelle de Milan

## **6. Proposition du Conseil administratif du 29 avril 2013 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire extraordinaire pour 2013 pour un montant de 50 000 francs destiné au financement de la participation de la Ville de Genève à l'Exposition universelle de Milan (PR-1022).**

### **1. Introduction**

La Ville de Genève a participé en 2010, par le biais du pavillon *Better water – best urban life* développé en collaboration avec Bâle et Zurich, à la plus importante exposition universelle jamais organisée qui s'est déroulée en Chine à Shanghai et qui a connu une fréquentation record avec près de 73 millions de visiteurs. Les retombées de cette participation ont été très positives avec, notamment, une augmentation de 20% du nombre de touristes chinois à Genève entre 2010 et 2011. Les contacts entre les autorités cantonales et municipales et les autorités chinoises se sont accrus et un projet de collaboration entre le Canton de Genève et la province de Pékin est en voie de finalisation. Les liens économiques entre les entreprises genevoises et la Chine ont également été renforcés à l'occasion des rencontres organisées durant l'Expo.

Depuis la première exposition universelle organisée à Londres en 1851, les villes et pays du monde ont accueilli une exposition universelle à peu près tous les cinq ans. Le Bureau international des expositions (BIE), 4<sup>e</sup> plus importante organisation non-gouvernementale au monde composée de 157 états membres, assume la responsabilité générale de ces événements et choisit pour chacune des expositions un thème en lien avec un sujet d'intérêt et d'actualité à l'échelle mondiale, favorisant ainsi un dialogue ouvert sur le plan international à propos des grandes questions d'avenir.

Un parallèle peut être établi entre la mission de ces expositions et la vocation universelle de la Genève internationale de traiter de domaines aussi variés que, notamment, l'action humanitaire, les droits humains, la formation et l'éducation ou l'environnement et le développement durable. Rappelons également que notre ville a affirmé sa préoccupation pour ces questions durables en signant les engagements d'Aalborg.

La prochaine exposition universelle se déroulera à Milan du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre 2015 avec pour thématique «Nourrir la planète, énergie pour la vie». Le Conseil administratif a décidé de participer à cette prochaine édition par le biais d'une nouvelle collaboration avec les villes de Bâle et de Zurich dans le cadre d'un partenariat, notamment culturel, avec le Pavillon suisse. Il s'agit d'une occasion unique de faire rayonner Genève sur le plan national et international, de promouvoir son excellence culturelle, de renforcer les collaborations entre les principales villes suisses et d'affirmer une Suisse urbaine, culturelle et innovante.

Proposition: financement de la participation de la Ville de Genève  
à l'Exposition universelle de Milan

Genève célébrant durant cette même année le bicentenaire de son entrée dans la Confédération helvétique, la symbolique de la présence de Genève dans le Pavillon suisse d'une exposition universelle, aux côtés d'autres villes suisses, sera renforcée à cette occasion.

Le Conseil administratif sollicite pour ces raisons le feu vert du Conseil municipal pour un engagement financier dans ce projet, prenant la forme d'un crédit budgétaire extraordinaire de 50 000 francs sur l'exercice 2013, et d'un projet de résolution pour les engagements financiers à prévoir sur les exercices 2014 et 2015 du budget de la Ville de Genève.

## 2. Exposé des motifs

### *Expo Milano 2015: le concept et la fréquentation*

L'exposition universelle se déroulera du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre 2015 en périphérie de Milan sur le parc d'expositions Milano Rho. 126 pays ont à ce jour confirmé leur participation aux côtés de quelques organisations internationales, dont le CERN et l'ONU, et d'organisations italiennes.

Le site de l'exposition sera caractérisé par une orientation forte et cohérente d'éco-durabilité. Conçu comme une île entourée d'un canal, le site sera structuré par deux axes centraux perpendiculaires – comme dans les cités romaines – qui draineront le flux des visiteurs, l'un nord-sud, le long duquel se trouveront tous les pavillons italiens et de nombreuses animations; l'autre est-ouest, le long duquel seront situés les pavillons nationaux, ceux-ci ayant ainsi tous «pignon sur rue» pour plus de visibilité. Les bâtiments seront conçus pour être démontés, réutilisés ou recyclés et l'accent sera mis sur l'optimisation de l'efficacité énergétique.

Une particularité de cette exposition universelle concerne les heures d'ouverture du site qui seront étendues le soir pour que l'expo vive de jour comme de nuit. De la restauration et des animations seront proposées jusqu'à minuit dans les zones publiques du site mais également sur tous les pavillons nationaux dans des espaces spécifiques. Les visiteurs auront ainsi l'occasion de goûter aux saveurs du monde entier dans un cadre plus culturel et festif le soir, à l'image du mode de vie italien.

25 à 30 millions de visiteurs sont attendus (soit près de 160 000 visiteurs par jour), dont 75% d'Italien-ne-s et plus de 2 millions de Suisses, le site de l'expo sera une énorme plate-forme d'échanges et de valorisation touristique, économique et culturelle.

Proposition: financement de la participation de la Ville de Genève  
à l'Exposition universelle de Milan

*La thématique: «Nourrir la planète, énergie pour la vie»*

Le thème universel et complexe de l'alimentation sera abordé sous l'angle du développement durable mais aussi d'un point de vue socio-culturel autour des valeurs de l'individu. Il sera traité selon une approche pluridisciplinaire et décliné en plusieurs sous-thèmes:

- la science et la technologie au service de la sécurité et de la qualité alimentaire;
- la science et la technologie au service de l'agriculture et de la biodiversité;
- l'innovation dans la filière agroalimentaire;
- l'éducation alimentaire;
- l'alimentation au profit des styles de vie;
- la nourriture dans les cultures;
- la coopération et le développement dans le domaine de l'alimentation.

*Le Pavillon suisse et le projet de collaboration inter-villes suisses*

La Suisse a été le premier pays à confirmer sa participation à l'Expo Milano 2015.

Il est, en effet, particulièrement important pour la Confédération d'être présente à l'exposition universelle organisée par son pays voisin car les liens économiques, culturels et politiques sont très forts entre les deux pays. L'Italie occupe la 2<sup>e</sup> place parmi les partenaires économiques de la Suisse (après l'Allemagne et devant la France), et la Suisse la 8<sup>e</sup> parmi ceux de l'Italie. Les investissements directs sont en outre considérables dans les deux sens: l'Italie est le 3<sup>e</sup> débouché des exportations suisses, et les deux pays représentent chacun l'un pour l'autre leur 5<sup>e</sup> source de revenus touristiques. Par ailleurs, la prochaine mise en service du tunnel de base du Gothard réduira sensiblement les temps de trajet entre la Lombardie et la Suisse.

Présence Suisse (PRS), organisme fédéral de promotion extérieure rattaché au DFAE, est en charge de la conception et de l'exploitation du Pavillon suisse.

Les cantons «alpins» du Valais, du Tessin, des Grisons et d'Uri ont, dès 2011, confirmé leur intérêt à s'unir pour affirmer leur présence à l'Expo sur le Pavillon suisse. Ils ont rapidement opté pour une collaboration leur permettant de partager la charge financière d'un partenariat principal avec PRS.

Les villes de Genève, Bâle, Zurich, Lausanne et Berne ont évalué dès 2011 la possibilité d'une participation à l'Expo, soit par le biais d'une présence dans une zone des bonnes pratiques urbaines, sur le modèle de Shanghai, soit dans le cadre d'un partenariat avec PRS.

Proposition: financement de la participation de la Ville de Genève  
à l'Exposition universelle de Milan

Partenariat inter-villes suisses

PRS a été sensible à l'intérêt des principales villes suisses de participer à l'exposition universelle d'autant plus qu'il est important pour l'image de la Suisse de promouvoir non seulement la Suisse traditionnelle mais également la Suisse urbaine, innovante et culturelle. Conscient de l'investissement financier trop important que représente un partenariat principal pour une seule collectivité publique, PRS a proposé aux villes, à l'instar des cantons alpins, de mettre en place une participation commune sur le pavillon national dans le cadre d'un partenariat.

Cette proposition a retenu toute l'attention des autorités de Genève, Bâle, Zurich, Berne et Lausanne. Le sujet a été approfondi et s'est avéré très intéressant pour les villes à condition que la présence sur le Pavillon suisse soit assurée à tour de rôle par chacune d'elles et non de façon commune durant six mois. En effet, une présence «physique individuelle» augmente la visibilité de chacune des villes, permet l'organisation d'activités mieux ciblées et une communication plus efficace, facilite la recherche de partenaires et réduit sensiblement le travail de coordination inter-villes.

Le Pavillon suisse

Ayant été le premier pays à confirmer sa participation, la Suisse a pu sélectionner un emplacement très stratégique pour son pavillon, à l'intersection des deux principaux axes du site et à côté du pavillon italien. Cette localisation idéale et la conception «ouverte», l'architecture moderne et interactive du pavillon devraient assurer une très forte fréquentation du Pavillon suisse avec 4 millions de visiteurs.

A titre comparatif, en 2010 à Shanghai, le Pavillon suisse avait attiré 2,8 millions de visiteurs, principalement chinois, et le pavillon de Bâle, Genève et Zurich près de 2,3 millions sur un total de près de 73 millions de visiteurs. La superficie totale attribuée au pavillon Suisse est de 4433 m<sup>2</sup>. A titre de comparaison, la superficie maximum disponible à Milan pour un pavillon est de 5500 m<sup>2</sup>.

Le concept tant architectural que thématique du Pavillon suisse intitulé «Confœderatio Helvetica» repose sur l'important sujet de la consommation alimentaire.

Ce projet consiste en un pavillon constitué de cinq tours communicantes représentant des silos. L'enveloppe extérieure de ces tours sera construite comme un rayonnage avec des produits alimentaires suisses mis à la disposition des visiteurs qui seront libres de se servir. Les rayons ne seront pas réapprovisionnés durant la durée de l'expo. Le concept du pavillon invite ainsi à une réflexion sur la disponibilité et la répartition de la nourriture dans le monde, en incitant les visiteurs à examiner leur propre comportement de consommation.

Proposition: financement de la participation de la Ville de Genève  
à l'Exposition universelle de Milan

Le pavillon comprendra, outre l'exposition thématique dans les silos, de nombreux espaces accessibles aux visiteurs:

- les espaces attribués aux partenaires (tous dans la cour centrale);
- deux scènes pour les animations;
- un espace d'exposition temporaire;
- un restaurant;
- un espace lounge;
- une salle de conférence;
- un espace de vente.

Le Conseil national et le Conseil aux Etats ont tous deux approuvé à l'unanimité le projet de participation de la Suisse à l'Expo et le budget relatif s'élevant à hauteur de 23,1 millions de francs présenté par le Conseil fédéral.



*Genève, Bâle et Zurich: partenaires du Pavillon suisse*

Fortes de leur expérience à Shanghai en 2010, et après avoir entamé des négociations avec PRS, les villes de Genève, Bâle et Zurich sont les seules à avoir concrétisé leur volonté de participer à l'Exposition universelle de Milan.

Partenariat avec PRS

Les négociations avec PRS ont abouti à un partenariat dont voici les principales caractéristiques:

Proposition: financement de la participation de la Ville de Genève  
à l'Exposition universelle de Milan

- présence sur le pavillon durant 6 mois: 160 m<sup>2</sup> d'espace d'exposition plus 80 m<sup>2</sup> de surface extérieure répartis dans 4 socles des silos et l'espace alentour;
- prestations de communication complètes (présence du logo des villes, spots publicitaires, activités médiatiques, communiqué de presse ...);
- prestations d'accueil et VIP (billets d'entrée à l'expo, easy access pour les pavillons, utilisation de la VIP lounge, utilisation de la salle de conférence, participation aux divers événements de PRS ...);
- participation au programme de relations publiques «Verso l'Expo Milano 2015» dès 2013, dont notamment une promotion itinérante de la Suisse dans les principales villes d'Italie et de Suisse en 2014 et 2015;
- mise à disposition des deux scènes du pavillon ainsi que d'un espace d'exposition commun pour mettre en avant les acteurs culturels.

#### Partenariat culturel

Par ailleurs, les villes assureront, dans le cadre d'un partenariat culturel, l'animation du pavillon. Cette démarche permet de valoriser l'important rôle des villes en matière de prestations culturelles. Nous pourrions cibler tout particulièrement un public italien, issu d'un pays historiquement féru de culture, et les attirer à Genève, destination encore peu exploitée pour l'instant malgré la présence d'une communauté italienne importante et malgré la proximité géographique.

La représentation de la Suisse urbaine, innovante et culturelle sera renforcée par l'intégration des villes dans les socles des silos. L'architecture des tours et l'utilisation de la «cour» comme lieu de détente avec une scène pour animer la place confère un environnement très adapté à une présence urbaine.

#### Organisation inter-villes

Les trois villes seront présentes à tour de rôle sur le Pavillon suisse selon la répartition suivante avec une période commune aux trois villes durant l'été:

01.05 – 14.06.2015	Bâle
15.06 – 04.08.2015	Zurich
05.08 – 14.09.2015	Présence commune des trois villes et Journée genevoise le 10 septembre
15.09 – 31.10.2015	Genève

Sur le plan politique, le projet est porté par les autorités, représentées à Zurich par Corine Mauch, maire de Zurich, et à Bâle par Guy Morin, président du Conseil d'Etat de Bâle-Ville. Tous deux ont obtenu l'approbation du projet et de son financement par leurs parlements respectifs.

Proposition: financement de la participation de la Ville de Genève  
à l'Exposition universelle de Milan

La coordination inter-villes s'organise directement entre les collaborateurs et collaboratrices des villes dédié-e-s au projet. Un comité de pilotage ainsi qu'un comité opérationnel ont été constitués.

*Les objectifs de la participation genevoise à l'Expo Milano 2015*

Il s'agit d'une occasion unique de faire rayonner la Ville de Genève sur le plan international et plus particulièrement auprès de nos voisins européens. Cette exposition universelle sera une très belle vitrine de communication avec près de 4 millions de personnes ciblées sur le Pavillon suisse sans compter les nombreuses actions médiatiques et de relations publiques qui couvriront cet événement dès 2013. Une tribune exceptionnelle pour promouvoir notre savoir-faire genevois et les atouts de notre région en termes d'attractivité économique, touristique et culturelle. Ainsi qu'une occasion unique de mettre en avant la Genève internationale dans un contexte de concurrence toujours plus rude. Enfin, il s'agira d'une excellente plateforme de rencontre pour créer des liens ou les renforcer avec d'autres villes ou régions et plus particulièrement avec l'Italie du Nord, région voisine avec laquelle nous entretenons d'étroites relations.

Par ailleurs, la participation à cette manifestation nous permettra de valoriser Genève autrement que son traditionnel positionnement comme ville de finances, d'horlogerie et d'activités internationales. Ces aspects seront présents mais l'objectif de la participation genevoise est surtout de promouvoir son excellence culturelle. Faire connaître nos institutions et nos artistes locaux, valoriser l'économie créative et favoriser les échanges et les créations artistiques hors-murs. Ce projet pourra être utilisé comme levier fédérateur pour réussir l'alliance entre culture et tourisme, point peu mis en avant à Genève jusqu'à présent. Ce positionnement de notre ville sera non seulement promu à Milan mais également dans les principales villes italiennes (Rome, Turin, Gênes, Florence ...) dans le cadre de l'important programme de relations publiques développé sous forme de «roadshow» par PRS pour promouvoir la Suisse et les cantons et villes partenaires en amont de l'Expo.

Les rapports entre les trois principales villes de Suisse seront renforcés. Les bénéfiques de la première collaboration en 2010 à l'occasion de l'Expo de Shanghai ont été vivement salués tant par les autorités que par les services impliqués. Les échanges de bonnes pratiques entre nos trois villes ont en effet été facilités et accrus depuis cette collaboration. De plus cela concrétise la place de plus en plus grande qu'occupent les grandes collectivités urbaines dans le paysage institutionnel helvétique et met en avant la dimension urbaine et innovatrice de notre pays, souvent absente dans l'image traditionnelle que l'on se fait à l'étranger de la Suisse.

Par ailleurs, cette participation inter-villes sur le Pavillon fédéral s'inscrit dans le cadre temporel de la commémoration du bicentenaire de l'entrée de Genève

Proposition: financement de la participation de la Ville de Genève  
à l'Exposition universelle de Milan

dans la Suisse que nous célébrerons en 2014 et 2015. Il s'agirait d'un signe fort d'affirmation d'une Genève intégrée à la Suisse tout en mettant en avant les particularités de notre région et de notre culture.

Faire des ponts entre Genève et Milan et entre Genève et la Suisse

Contrairement à 2010 où l'éloignement de Shanghai ne permettait pas ou très peu de valoriser à Genève les éléments de notre participation, la proximité géographique de Milan (située à moins de 4 h de train ou de voiture de Genève) permettra de faire des liens sur le plan local.

L'exposition d'art contemporain «FOOD – une réflexion sur la Terre nourricière, l'agriculture et l'alimentation» développée par l'association *Art for the world* a ainsi investi, en avant-première, le Musée Ariana du 19 décembre 2012 au 24 février 2013 avant d'être exposée au MUCEM de Marseille et à Sao Paolo au Brésil. Il s'agit là d'une première concrétisation de ces passerelles que nous pourrons établir pour valoriser tant à Milan qu'à Genève les expositions thématiques ou projets culturels qui seront développés dans le cadre de l'Expo Milano.

Une exposition itinérante qui promeut l'Expo Milano 2015 est également prévue par les organisateurs de l'expo. Celle-ci devrait faire halte à Genève et sera ainsi l'occasion, associée au «roadshow» qu'organise PRS, de valoriser notre participation, notre programme et nos partenaires auprès de la population genevoise.

Par ailleurs, s'inscrivant dans le cadre des célébrations du bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Suisse, des manifestations axées sur l'agriculture et l'alimentation pourront être organisées à Genève mettant en avant, notamment, le patrimoine agronomique et gastronomique genevois et faisant le lien avec la participation à l'Expo Milano.

Le lien avec la thématique de l'alimentation

En lien avec la thématique, Genève sera présentée comme ville de gastronomie et de goût, valorisant nos produits du terroir, les producteurs locaux, les vignobles et les entreprises alimentaires locales. L'agriculture et la viticulture de proximité seront valorisées avec en toile de fond le lien ville-campagne.

L'Italie est confrontée à l'importante problématique de l'obésité des enfants, l'une des situations les plus graves au niveau européen. Genève pourra mettre en avant ses bonnes pratiques en matière d'éducation alimentaire, notamment en lien avec les restaurants scolaires ou les cuisines des institutions de la petite enfance, et en matière d'éducation sportive pour les enfants.

Enfin, un partenariat avec, notamment, les Hautes Ecoles et l'Université, permettra de valoriser une Genève innovante et durable.

Proposition: financement de la participation de la Ville de Genève  
à l'Exposition universelle de Milan

Ces axes de réflexion permettent de répondre à la thématique de l'exposition. Un projet d'exposition sera développé en cohérence avec le sujet du Pavillon suisse et avec un fil rouge reliant les trois villes suisses.

### 3. Gouvernance du projet

Le pilotage du projet au sein de notre administration a été confié au département de la culture et du sport en collaboration avec le Service des relations extérieures.

Un groupe de travail transversal constitué de représentants du département des finances et du logement, du département de la cohésion sociale et de la solidarité et du département de l'environnement urbain et de la sécurité et d'un représentant de la Chancellerie d'Etat travaille à ce stade à l'élaboration du projet. Il sera à terme élargi avec la participation de représentants des institutions ou entreprises partenaires.

Un groupe de travail spécifique à la valorisation culturelle et au développement du programme d'animation du pavillon sera constitué.

### 4. Coûts et financement du projet

Le budget total de l'opération est estimé à 1,25 million de francs et se détaille comme suit:

	Fr.
Présence sur le Pavillon suisse	400 000
Exposition thématique	320 000
Programmation culturelle	200 000
Manifestations, programme annexe	150 000
Communication	100 000
Organisation et logistique	80 000

Ce budget global de dépenses est construit sur la base de notre expérience à Shanghai ainsi que de manifestations similaires organisées à Genève. Il s'agit d'une fourchette moyenne et réaliste. Il sera financé à hauteur de 900 000 francs environ par des fonds publics/parapublics, le reste par des fonds privés.

Le financement du projet nécessite une demande de crédit à hauteur de 625 000 francs. Ce montant est inférieur au crédit de 700 000 francs qui avait été demandé et accordé en 2009 pour la participation à Shanghai. Le budget total est pourtant globalement similaire à celui de notre participation à l'exposition précédente. En effet, les frais d'infrastructure et d'exploitation sont nettement réduits grâce à notre intégration sur le Pavillon suisse ainsi que les frais de déplacement qui sont moindres grâce à la proximité de Milan mais cette même proximité

Proposition: financement de la participation de la Ville de Genève  
à l'Exposition universelle de Milan

géographique ainsi que la durée de notre présence individuelle sur le pavillon (7 semaines contre 10 jours à Shanghai) nécessite l'organisation d'un plus vaste programme de manifestations annexes. Ceci permettra de mieux capitaliser sur notre présence à Milan et de mieux valoriser notre participation et nos partenaires à Genève.

Le Conseil administratif a validé la clé de répartition suivante pour assurer la contribution de la Ville de Genève au projet:

- Budget ordinaire du Service des relations extérieures (SRE), afin de financer les frais préparatoires en Suisse ou sur place (conception et scénographie, études, gestion de projet ...) ainsi que les frais de communication, réparti ainsi:
  - 50 000 francs sur 2013
  - 75 000 francs sur 2014
  - 75 000 francs sur 2015
- Crédits budgétaires de 625 000 francs demandés au Conseil municipal en plusieurs étapes formelles (en raison du principe d'annualité du budget municipal), afin de financer le partenariat avec PRS et les frais liés à la mise en œuvre à Milan de notre participation thématique et culturelle, réparti sur trois ans:
  - 50 000 francs sur 2013 (projet de délibération ci-après)
  - 200 000 francs sur 2014 (projet de résolution soutenant le principe)
  - 375 000 francs sur 2015 (projet de résolution soutenant le principe)

Un projet de cette ampleur se prépare plusieurs années à l'avance et nécessite un engagement ferme sur une telle période. Le principe d'étanchéité des exercices budgétaires empêche le vote définitif d'une délibération budgétaire portant sur l'ensemble de la somme pour plusieurs années ; l'expérience faite avec les festivités du tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau a ainsi montré que les montants prévus pour les exercices ultérieurs font l'objet d'une validation de principe par voie de résolution, à confirmer lors des exercices budgétaires correspondants. Cette manière de faire, validée par le Service de la surveillance des communes, a ainsi été retenue pour ce projet.

Relevons qu'à Bâle un crédit de 900 000 francs réparti sur trois ans a été ratifié par le Grand Conseil en décembre 2012 et qu'à Zurich, le budget du projet est d'ores et déjà couvert avec pour clé de répartition 600 000 francs de contribution municipale, 650 000 francs de contribution cantonale et 250 000 de Zurich Tourismus.

#### *Partenariats public-privés*

Le Conseil administratif est conscient de l'importance d'obtenir une participation financière émanant du secteur privé et parapublic pour un tel projet.

Proposition: financement de la participation de la Ville de Genève  
à l'Exposition universelle de Milan

Des contacts intensifs sont en cours avec un certain nombre de partenaires privés potentiels, dont certains s'annoncent prometteurs.

La présentation du projet faite le 7 février dernier, dans le contexte de l'exposition FOOD, en présence de M. Vicente Loscertales, secrétaire général du Bureau international des expositions, et de l'ambassadeur Nicolas Bideau, chef de Présence Suisse, a attiré de nombreux partenaires privés potentiels.

A la lumière des atouts promotionnels qu'offre notre présence sur le Pavillon suisse, nous avons entamé d'intéressants contacts avec des entreprises actives, notamment, dans le domaine de l'alimentation, du goût et de l'horlogerie.

Par ailleurs, on peut attendre d'autres contributions d'entités publiques et parapubliques de la région genevoise et lémanique. La Chancellerie d'Etat suit le projet de près, le Conseil d'Etat reste à ce stade réservé compte-tenu de l'actuel contexte budgétaire du Canton.

Des contacts sont également en cours avec la Ville de Lausanne qui examine la possibilité de s'associer à Genève sur ce projet, notamment sur le plan culturel. L'avantage d'un tel partenariat, permettrait d'obtenir le soutien financier de la plateforme Lake Geneva Region (organisme commun de promotion économique et touristique Vaud-Genève) et d'élargir la recherche de partenaires privés.

Le Conseil administratif ne peut, à ce stade, confirmer des chiffres définitifs de partenariats privés mais il s'engage à conditionner l'octroi des crédits budgétaires prévus pour 2014 et pour 2015 à l'obtention d'un minimum de 250 000 francs de la part de partenaires privés, parapublics ou publics.

## **Conclusion**

Nous avons reconnu l'importance de tisser et d'approfondir des liens avec les institutions sur le plan national. Cette collaboration avec les grands centres urbains suisses et Présence Suisse répond parfaitement à cette nécessité. L'image véhiculée par les villes auprès des autorités fédérales sera également renforcée. Il est évident que la Ville de Genève doit faire partie de cette dynamique.

En tant que cité hôte des organisations internationales, nous sommes conscients des nombreux enjeux universels qui sont continuellement débattus à Genève. Avec la signature des engagements d'Aalborg, nous sommes une ville résolument orientée vers un avenir durable. L'organisation de Genève 2013, 7<sup>e</sup> conférence européenne des villes durables, en est la preuve récente. Notre participation à une exposition universelle sur le thème de l'alimentation de la planète s'inscrit dans la continuité de cette démarche.

Proposition: financement de la participation de la Ville de Genève  
à l'Exposition universelle de Milan

Enfin, cette collaboration est le fruit d'un travail en réseau initié, et à développer, avec les autres villes suisses, parmi lesquelles, pour la Suisse romande, la Ville de Genève est aujourd'hui très active.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil administratif vous prie, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir approuver le projet de délibération ci-après:

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire extraordinaire de 50 000 francs pour 2013 destiné au financement de la participation de la Ville de Genève à l'Exposition universelle de Milan.

*Art. 2.* – La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2013.

*Art. 3.* – La charge prévue à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2013 sur la cellule A8001099 «Conseil administratif», compte 318610 «Organisation/production d'événements», sous un OTP à créer avec l'intitulé «Genève à l'Expo Milano 2015».

**Le président.** Le bureau et les chefs de groupe ont décidé de renvoyer cette proposition à la commission des finances.

Mis aux voix, l'entrée en matière sur la proposition et son renvoi à la commission des finances sont acceptés par 64 oui contre 1 non (2 abstentions).

**7. Projet de délibération du 24 avril 2013 de M<sup>me</sup> Sarah Klopmann: «Modification de l'article 88 du règlement du Conseil municipal: «Préconsultation» (PRD-63)¹.**

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

*Exposé des motifs*

Actuellement, nous devons accepter ou refuser une motion avant d'avoir pu en débattre. Cela pose quelques questions sur l'intérêt de nos discussions et la démocratie.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 17 et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 140 du règlement du Conseil municipal du 16 avril 2011;

sur proposition d'un de ses membres,

*décide:*

*Article unique.* – L'article 88 «Préconsultation» du règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève est modifié comme suit:

«<sup>1</sup> Inchangé.

»<sup>2</sup> Inchangé.

»<sup>3</sup> Inchangé.

»<sup>4</sup> Suppression de l'alinéa 4.

»<sup>4</sup> (*anciennement 5*). Suppression de «En cas d'acceptation».

»<sup>5</sup> (*anciennement 6*). Inchangé.

»<sup>6</sup> (*anciennement 7*). Inchangé.

»<sup>7</sup> (*anciennement 8*).

a) Inchangée.

b) de la discussion immédiate. Si celle-ci est acceptée, le président ou la présidente ouvre le premier débat; *le premier débat se termine par un vote sur l'acceptation ou le refus de la motion;*

c) Inchangée.»

---

<sup>1</sup> Annoncé, 6187.

Proposition: acquisition de mobilier et équipements  
pour le Musée d'ethnographie

**Le président.** Le bureau et les chefs de groupe ont décidé de renvoyer ce projet de délibération à la commission du règlement.

Mis aux voix, l'entrée en matière sur le projet de délibération et son renvoi à la commission du règlement sont acceptés à l'unanimité (65 oui).

- 8. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 23 janvier 2013 en vue de l'ouverture de deux crédits complémentaires à la proposition PR-739 II et III d'un montant net total de 1 912 000 francs, déduction faite d'un préfinancement de 308 000 francs et d'une participation de la Société des amis du musée d'ethnographie de 137 000 francs, soit un montant brut total de 2 357 000 francs destiné à l'acquisition de mobilier et de biens nécessaires à la réouverture du Musée d'ethnographie de Genève (MEG) (PR-1014 A)<sup>1</sup>.**

**Rapport de M. Sylvain Thévoz.**

Cette proposition a été renvoyée à la commission des arts et de la culture par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 20 février 2013. Cette dernière, sous la présidence de M. Olivier Baud, a traité cet objet lors de ses séances des 11 et 25 mars 2013.

**Séance du 11 mars 2013**

*Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif chargé du département de la culture et du sport, de M<sup>me</sup> Carine Bachmann, directrice du département, et de M. Boris Wastiau, directeur du Musée d'ethnographie de Genève*

M. Kanaan remercie la commission de le recevoir sur cet objet de demande de crédits complémentaires. Il commence par un bref historique. En 2010, lorsque la proposition PR-739 (agrandissement et rénovation du Musée d'ethnographie) a été votée, il y eu des arbitrages pour renoncer à certains équipements, portant notamment sur la scénographie, l'informatique, la bibliothèque et la médiation. Ces renoncements conduisent directement à cette proposition PR-1014. En effet, il est impossible d'avoir une coquille vide pour musée. M. Kanaan précise qu'au

---

<sup>1</sup> Proposition, 4828.

Proposition: acquisition de mobilier et équipements  
pour le Musée d'ethnographie

niveau de la construction du bâtiment qui sera remis au MEG en automne 2013, les crédits seront tenus.

Pour resituer le débat, deux facteurs importants sont à prendre en compte dans l'évolution de la vie du musée. Premièrement, il y a de nouvelles normes en matière de conservation préventive et de sécurité des objets, et particulièrement dans le cas de l'ethnographie, puisque les objets sont en général fragiles. Ils doivent donc être soigneusement préservés si le MEG veut coproduire des expositions avec des musées internationaux de référence. L'autre facteur est lié à l'aspect de développement durable en matière de gestion scénographique. Il est nécessaire que le matériel utilisé lors d'une exposition, vitrines et équipements, soit réutilisable. Ces deux facteurs combinés conduisent au fait que les budgets votés en 2010 sont insuffisants. Dans un souci de transparence, M. Kanaan précise que les budgets de fonctionnement, notamment pour l'accueil et la surveillance, ont été eux aussi sous-estimés. A ce stade, il n'y a pas de demande de budgets complémentaires pour cela. En résumé, M. Kanaan a hérité d'un magnifique véhicule pour la conduite d'expositions d'ethnographie, mais auquel il manque un pare-brise et des vitres latérales. Autant dire que sans celles-ci, il va être difficile d'avancer.

M. Wastiau présente un document de référence – un univers à partager – MEG – Une fenêtre sur le monde (voir en annexes).

M. Wastiau rappelle que le MEG est un lieu d'exposition de niveau international, consacré à la diversité des cultures du monde. C'est l'un des seuls musées d'ethnographie européens qui comprend dans ses collections l'Europe et la Suisse depuis sa création, alors que la plupart des autres musées exposent les cultures du monde, souvent à l'exclusion de leur propre culture. Le nouveau bâtiment sera presque entièrement dédié à l'accueil du public; ne s'y trouveront pour le personnel que les locaux strictement nécessaires au fonctionnement, notamment au 1<sup>er</sup> étage un atelier de conservation et de restauration ainsi que des dépôts pour la bibliothèque. Un hall d'entrée donnera sur une cafétéria, restaurant et terrasse à la belle saison ainsi que sur une boutique librairie en accès libre. Il y aura un grand foyer d'une capacité d'accueil de 600 personnes, un grand auditoire de 250 places et deux auditoires de 50 places où seront organisés des colloques et des symposiums. Le deuxième sous-sol sera dévolu à l'espace d'exposition, lieu central de tout le projet, soit plus de 2000 m<sup>2</sup> d'un seul tenant, modulable et permettant une division en trois volumes. Aux étages se trouveront les ateliers de la médiation culturelle, la bibliothèque-médiathèque enrichie de quinze mille ouvrages en accès libre ainsi que de postes de consultation. Cette transformation de l'ancienne bibliothèque de 12 places de travail en une bibliothèque-médiathèque de 50 places de travail, avec un système de bornes de prêts automatiques facilitera grandement le travail des étudiants et des professionnels. La surface totale (ancien et nouveau bâtiment) passera d'environ 2700 m<sup>2</sup> à 9000 m<sup>2</sup>. Elle sera donc pratiquement triplée.

Proposition: acquisition de mobilier et équipements  
pour le Musée d'ethnographie*Un musée extraordinaire*

Lorsque M. Wastiau a repris la direction du musée, en 2009, toutes les activités proposées en termes de cinéma avaient déjà énormément de succès. La plupart des représentations se faisaient à guichet fermé, par manque de places. Dans le nouveau MEG, il y aura des projections ponctuelles, mais aussi l'organisation d'un Forum d'anthropologie visuelle se déroulant sur 3 à 5 jours, et de conférences grand public sur des questions de société importantes, des collaborations avec les festivals de cinéma existants à Genève. M. Wastiau rappelle que le musée comporte des collections remarquables au plan international avec des pièces provenant, entre autres, du Japon, de Madagascar, du Gabon, d'Australie et d'Amazonie, etc., mais également de Suisse. Il souligne également que le MEG est un acteur du Réseau international des musées d'ethnographie (RIME). S'il veut se positionner en tant que premier musée ethnographique de Suisse, il est important qu'il ait la capacité de présenter deux expositions temporaires d'envergure internationale chaque année. Un programme ambitieux de mise en valeur des collections est planifié. Des expositions riches et variées n'excluent pas de plus petites expositions ponctuelles hors les murs. M. Wastiau signale que le système d'information et de navigation pour tablettes tactiles et smartphones placera le musée à un niveau plus avancé que la plupart des autres musées dans la numérisation des données.

*Les nouvelles vitrines d'exposition du MEG*

Concernant les nouvelles vitrines d'exposition du MEG, M. Wastiau insiste sur leur durabilité et leur modularité. Les anciennes étaient faites sur mesure et ne servaient que pour un usage unique. Elles étaient aussi peu performantes au niveau de la sécurité. Désormais, les contraintes sont plus strictes de la part des prêteurs et des assureurs; les normes ont changées. Ces nouvelles vitrines permettront aussi de baisser le coût de production au m<sup>2</sup>, d'augmenter la rapidité de montage et de démontage des expositions. M. Wastiau relève aussi que les changements dans l'accueil, la surveillance et la sécurité nécessiteront l'installation d'une centrale de sécurité en sous-traitance, ainsi que l'engagement d'agent-e-s de sécurité et du personnel de surveillance des salles. Mais, à ce stade, il n'y a pas encore de demande de budget pour cela.

*Des moyens supplémentaires nécessaires*

Partant des montants votés dans le cadre de la proposition PR-739, M. Wastiau présente les moyens supplémentaires nécessaires pour l'exploitation des 9000 m<sup>2</sup> du nouveau musée, soit un crédit complémentaire d'investissement de 1 912 000 francs qui est l'objet de cette proposition PR-1014.

Proposition: acquisition de mobilier et équipements  
pour le Musée d'ethnographie

Après avoir passé en revue les écarts entre la proposition PR-739 et les besoins réels, M. Wastiau détaille les montants des crédits complémentaires relatifs aux moyens informatiques et aux vitrines d'exposition. Après déduction du montant réservé dans la délibération III de la proposition PR-739, le reliquat du compte de préfinancement lié notamment à la vente du scénario de l'exposition «Vaudou, un art de vivre» à cinq musées en Europe, ainsi qu'à l'apport de la Société des amis du musée, il arrive au total des crédits complémentaires de 217 000 francs pour le matériel informatique (crédit complémentaire I) et 1 695 000 francs pour les vitrines (crédit complémentaire II), pour un total de 1 912 000 francs.

M. Wastiau termine son exposé par la présentation du budget de fonctionnement total, ainsi que les charges par secteur.

*Questions et commentaires des commissaires*

Au vu de l'heure avancée, le président craint que des commissaires quittent la séance, raison pour laquelle il propose de reporter la partie questions à une date ultérieure. M. Kanaan rappelle que les commissaires disposeront de la présentation de M. Wastiau qui leur sera transmise par messagerie, ce qui leur permettra de cibler leurs questions en vue d'une prochaine séance. Pour information, c'est la procédure ouverte AIMP qui a été choisie, y compris pour le mandat attribué pour la scénographie.

*Suite des travaux*

La discussion sur la proposition PR-1014 est reportée à la séance du 25 mars 2013.

**Séance du 25 mars 2013**

*Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif chargé du département de la culture et du sport, de M<sup>me</sup> Carine Bachmann, directrice du département, et de M. Boris Wastiau, directeur du Musée d'ethnographie de Genève*

M. Kanaan resitue l'enjeu. Le nouveau MEG promet d'être particulièrement réussi. Lors de l'inauguration une fête de quartier aura lieu fin octobre. C'est un investissement durable, un magnifique outil de travail et de promotion pour Genève. M<sup>me</sup> Bachmann commente les deux fiches techniques reçues (voir annexes), qui éclairent le fait que l'on ne peut pas se fournir n'importe où en matière de vitres muséales. Seuls certains fournisseurs ont la qualité nécessaire et répondent aux normes en vigueur.

Proposition: acquisition de mobilier et équipements  
pour le Musée d'ethnographie*Questions et commentaires des commissaires*

Une commissaire a regardé attentivement les fiches techniques. Sachant que dans la proposition on n'a pas uniquement une somme pour les vitrines, elle aimerait une précision: quelle est la somme d'achat des vitrines, et ne pourrait-on pas envisager de récupérer des vitrines de l'ancien Musée d'ethnographie?

M<sup>me</sup> Bachmann reprend les différents postes présents dans la proposition. Les vitrines sont en effet le poste de crédit le plus important. Il y a deux montants pour les 270 vitrines. Le premier porte sur l'exposition permanente (1,3 million de francs) et le deuxième sur l'exposition temporaire (1,5 million de francs). Est ajouté un système d'aspiration pour l'atelier de menuiserie. Du montant total doit être décompté 750 000 francs qui restent dans la délibération III de la proposition PR-739, ainsi qu'un reliquat de compte de préfinancement à hauteur de 308 000 francs, plus une contribution des amis du musée (SAMEG) de 137 000 francs. Ce qui fait un solde net pour le crédit complémentaire de 1,695 million de francs. A cette somme globale pour les vitrines doivent être ajoutés des crédits complémentaires à la proposition PR-739 pour des moyens informatiques de 217 000 francs (crédit complémentaire I), ce qui fait un total de 1 912 000 francs net. Pour une vue tabulaire, les conseillers municipaux se référeront avec profit à la présentation: Un univers à partager – MEG – Une fenêtre sur le monde, slide 38. (Annexes.)

M. Wastiau répond que certaines vitrines viennent quand même du musée Rath. Cependant, il faudra une année environ pour les adapter.

Un commissaire rappelle que les vitrines doivent répondre aux normes d'accessibilité pour toutes les catégories de visiteurs. A-t-on pris soin que même les enfants et les personnes en chaises roulantes puissent avoir un accès aisé?

M. Wastiau répond que, en effet, il sera fait en sorte que tout le monde puisse voir.

Un commissaire se demande comment il est possible d'avoir oublié de calculer tous ces prix.

M. Kanaan rappelle qu'il ne s'agit pas d'un oubli. Dans la phase finale de la proposition PR-739, ses prédécesseurs avaient des soucis pour savoir quel crédit devait être attribué à quoi. Il fallait faire des rabotages pour faire des économies. Alors ils ont fait des rabotages sur les constructions et sur les équipements. Ceux sur les équipements ont été faits d'une manière extrêmement sévères, ce qui conduit à cette proposition PR-1014. Or, on ne peut avoir de musée fonctionnel sans vitrines.

Un commissaire se demande si, avec cette proposition, il est garanti qu'il n'y en aura pas une deuxième. N'est-on pas en train de proposer un saucissonnage aux conseillers municipaux?

Proposition: acquisition de mobilier et équipements  
pour le Musée d'ethnographie

M. Kanaan répond que non, il n'y aura pas de saucissonnage, aucunement. Non, il n'y aura pas de deuxième proposition sur ce sujet. Le futur budget de fonctionnement ne sera de loin pas trois fois plus grand que ceux du précédent musée.

Un commissaire fait remarquer qu'une vitrine de 2,20 m à 27 000 francs ce n'est pas rien, bien que ce soit un investissement dans la durée. Il se demande d'où viennent ces vitrines et elles seront bien les moins chères à qualité égale.

M<sup>me</sup> Bachmann répond que les deux appels d'offre n'ont pas encore été lancés à ce jour. Pour l'instant, ces chiffres ne sont que des estimations faites par des experts sur des critères liés à des normes. Il y aura plusieurs facteurs de choix (prix, qualité, capacité à répondre dans les délais) mais le prix pèsera évidemment et fortement dans le choix final.

M. Wastiau rappelle que ces vitrines seront des matériaux à garantie décennale. Il y a eu un travail de recherche internationale de fait dans toute l'Europe et en Amérique du Nord. Peu de musées en Europe auront des vitrines de cette qualité. Ces estimations sont au plus proche des prix réels. Les vitrines ne seront en tous les cas pas plus chères que les chiffres estimatifs annoncés. Le mandataire scénographe a donné un chiffre qui tombe pile dans le chiffre de 1,3 million. Le MEG ne dépensera rien de plus.

Une commissaire se demande si on pouvait avoir des surprises positives sur ces vitrines. Elle se demande aussi s'il y aura du sur-mesure, avec un concept architectural; ce seront des espèces d'armoires, ou pourra-t-on trouver quelque chose de plus vivant et animé?

M. Wastiau répond que ce qui est exigé, ce sont des vitrines habillables au niveau des socles et des parties supérieures. Il faudra prendre le design le plus sobre. Il y aura cinq types de présentations. Tous les détails feront partie de l'appel d'offre.

Un commissaire se demande ce qu'il arrivera si le Conseil municipal se fâche et refuse cette proposition. Existe-t-il un plan B?

M. Kanaan répond qu'il y aurait un vrai problème au niveau des expositions temporaires. Et sans ces expositions temporaires, le musée ne vivra pas. Non, il n'y a pas de plan B. Ces vitrines sont un élément essentiel du nouveau MEG.

M. Wastiau ajoute qu'on ne pourrait pas assumer un programme annuel de deux expositions et on retomberait dans un rythme d'une exposition par année comme auparavant.

Un commissaire fait remarquer que l'on parle de 7200 m<sup>2</sup> de nouvelle surface et de cinquante vitrines pour 1000 m<sup>2</sup> d'exposition. Donc pour le reste les vitrines

Proposition: acquisition de mobilier et équipements  
pour le Musée d'ethnographie

sont déjà là. Ou alors ce seront forcément des vitrines mobiles. Où sera située la salle temporaire?

M. Wastiau répond que les vitrines sont de nouvelles acquisitions qui s'inscrivent en harmonie avec ce qui est déjà reçu dans le crédit. Il répond que l'espace d'exposition sera au deuxième sous-sol et comprend 2000 m<sup>2</sup> de surface. Il se composera de 1000 m<sup>2</sup> pour l'exposition permanente et 1000 m<sup>2</sup> pour l'exposition temporaire. Les vitrines seront disposées dans cet espace de manière efficiente.

Un commissaire se demande comment cela se passera au niveau de la sécurité et pour les assurances. Ces vitrines sont-elles étudiées et approuvées par les assurances?

M. Kanaan répond que la Ville est évidemment assurée contre le vol et les incendies.

M. Wastiau ajoute que les vitrines seront envoyées au département des constructions et de l'aménagement et que le responsable de la sécurité (M. Chevalley) vérifiera la conformité des matériaux avec les exigences des assureurs. Comme ce bâtiment est neuf, il sera à la pointe de la technologie concernant les mesures en terme de vol.

Ce même commissaire se demande si, dans le contrat d'assurances, l'assureur a demandé quelque chose en particulier concernant les vitrines.

M. Wastiau explique que M. Chevalley a constaté la valeur de chaque objet du musée et qu'une moyenne a été faite entre les différents objets afin de savoir quelles vitrines il faudra prendre. Pour information, il rappelle que toute la sécurité se concentre sur le nouveau bâtiment et que les objets des collections ne peuvent circuler que dans l'enceinte du nouveau bâtiment, en aucun cas dans l'ancien bâtiment qui n'est pas aux normes de sécurité.

Un commissaire se demande s'il y a une possibilité quelconque qu'un privé puisse, par exemple, s'impliquer dans le financement de ces vitrines.

M. Kanaan répond que les privés n'aiment pas trop boucher les trous du public. Sur le principe, c'est possible; dans la pratique, extrêmement peu probable. Pour l'instant, les coups de sonde à l'égard des partenaires privés n'ont rien donné. Pour la suite de la vie du MEG, il y aura bien évidemment des partenaires privés.

*Prise de position des groupes*

Le Mouvement citoyens genevois (MCG) se sent dans l'obligation d'accepter cette proposition PR-1014 puisqu'il n'y a pas de plan B. Le coût est certes très

Proposition: acquisition de mobilier et équipements  
pour le Musée d'ethnographie

élevé et le MCG espérait avoir des offres plus basses. Heureusement, pour une fois, on a néanmoins réfléchi de manière intelligente puisqu'on cherche des solutions sur la durée. Le commissaire MCG remercie le magistrat et son département pour leur bonne conduite du dossier.

L'Union démocratique du centre votera ce crédit. Quant aux assurances, on a vécu pour le Musée d'art et d'histoire tous les immenses problèmes avec le déménagement, problèmes qui ne seront heureusement pas à l'ordre du jour de ce projet.

Le Parti libéral-radical votera en faveur de cette proposition puisqu'il n'y a pas vraiment le choix. Il se demande quand même comment sont montées les propositions de financement montrées au Conseil municipal. On s'aperçoit que ce n'est pas la première fois que le Conseil municipal est mis devant ce genre de choix. C'est dommage que l'on n'ait pas la possibilité de dire non.

Le Parti démocrate-chrétien (PDC) votera aussi le crédit. Il relève que ce n'est pas tous les jours qu'on inaugure un musée de taille européenne et on ne peut bien évidemment pas le laisser dénué. Le PDC trouve important qu'en automne le magistrat tienne au courant la commission de l'avancée du processus d'achat.

Les Verts voteront cette proposition. En regardant le budget précédent et en ayant vu l'état de certaines vitrines, cette demande est justifiée, nécessaire et logique.

Le groupe Ensemble à gauche votera de même ce crédit, même s'il est déplorable de devoir passer par là pour faire accepter des investissements importants dans le domaine de la vie culturelle.

Le Parti socialiste votera aussi cette proposition. Il faut réfléchir au fait d'appréhender le coût global d'une institution culturelle, en sachant qu'en même temps, et c'est paradoxal, on continue aujourd'hui quand même à voter des propositions qui concernent du bâti, sans avoir pour autant toujours une idée précise de ce qui nous sera proposé à plus long terme. Cette expérience pourrait être encore plus positive si on arrivait aussi à formuler cela auprès du Conseil administratif pour leur demander des projections qui viendraient au même moment que des propositions de crédits sur le bâti. Pour conclure, il serait bien évidemment dément d'avoir un musée tout neuf sans moyens pour montrer les œuvres qu'il y a dedans. Ces vitrines sont l'équivalent d'un pare-brise sur une voiture. On ne peut s'en passer.

*Vote de la proposition PR-1014*

Mise aux voix, cette proposition est acceptée à l'unanimité (2 MCG, 2 UDC, 3 LR, 1 DC, 2 Ve, 2 EàG, 3 S). (*Voir dans le Mémorial N° 56 le texte des délibérations adoptées sans modification.*)

SÉANCE DU 14 MAI 2013 (après-midi)  
 Proposition: acquisition de mobilier et équipements  
 pour le Musée d'ethnographie



Afin de préciser les montants nécessaires à l'acquisition des vitrines destinées aux expositions temporaires, le MEG a mis sur pied une large consultation auprès d'autres musées comparables, ainsi qu'auprès d'un échantillon représentatif de concepteurs et de fabricants européens de vitrines muséographiques. Cette étude préparatoire a permis d'évaluer en 2012 le coût des vitrines modulables et réutilisables à un montant de CHF 1,5 million pour les expositions temporaires.

#### **Approche préalable**

Dans le cadre de cette étude, le MEG a d'abord cerné le nombre de vitrines nécessaires aux projets d'expositions temporaires, dans un espace de 1000 m<sup>2</sup>, par statistique et par analyse comparative. Dans cette recherche, nous avons pu établir par comparaison avec plusieurs musées européens que les vitrines occupent en moyenne entre 10% et 12% de la surface totale au sol d'une exposition temporaire. Nous avons aussi pu déterminer que le nombre moyen d'objets présentés par vitrine ne dépasse pas, en règle générale, 6 objets au m<sup>2</sup> de vitrine. Sur cette base, nous avons considéré que l'exploitation de la nouvelle salle d'exposition temporaire du MEG (1000 m<sup>2</sup>), conformément aux pratiques usuelles de musées comparables, nécessitait de disposer d'un total de 100 m<sup>2</sup> de vitrines pour répondre à ses besoins.

	Surface d'exposition	Surface vitrines	Nombre objets
Taux	100%	10% (à 12%)	5 objets/m <sup>2</sup>
Exposition temporaire	1000 m <sup>2</sup>	100 m <sup>2</sup>	500 objets

#### **Vitrine témoin**

A des fins de pré-chiffrage, le MEG a formulé le principe d'une vitrine témoin, qui répond aux caractéristiques définies en terme de dimensions, qualité et éléments techniques. Cette vitrine témoin répond aux exigences minimales de conservation et de présentation au public d'objets ethnographiques. Elle développe les principales caractéristiques que l'on peut retrouver dans la plupart des musées d'importance similaire.

SÉANCE DU 14 MAI 2013 (après-midi)  
Proposition: acquisition de mobilier et équipements  
pour le Musée d'ethnographie

6397

La vitrine témoin a les caractéristiques suivantes :

- Dimensions générales : 100 x 200 x 300 cm (hauteur : 300 cm) ;
- Surface générale : 2 m<sup>2</sup> au sol ;
- Surface totale de verre : 18 m<sup>2</sup> ;
- Base métallique peinte de 15 à 20 cm avec dispositif de niche pour Art Sorb (régulation hygrométrique) ;
- Inclut un fond de travail et un cache pour fixation et soclage ;
- Faces en verre extra blanc feuilleté collé (8 à 10 mm) se développant sur toute la hauteur de la vitrine, couvrant le socle et le plafond technique ;
- Ouverture mécanique « à la française » au moyen d'une grande porte sur la grande face (diverses options et variantes en +/- value) ;
- Inclut aucun éclairage de base (diverses options et variantes en +/- value).

Une occupation moyenne de 10% de la surface de la salle d'exposition temporaire par des vitrines, rapportée au nombre de vitrines témoin de 2 m<sup>2</sup>, nous permet de préciser la taille du parc de vitrines témoin à 50 unités.

#### **Méthodes de calcul**

Par comparaison de projets, le MEG a pu définir des outils de calcul qui ont ensuite permis d'approcher le chiffrage de plusieurs façons. 4 méthodes de calcul ont été utilisées :

1. Chiffrage par multiplication d'une vitrine témoin, détaillée et pré-chiffrée ;
2. Chiffrage par utilisation de ratio au m<sup>2</sup> et/ ou ml de vitrines par surface d'exposition ;
3. Chiffrage par utilisation de ratio par surface développée de vitrine ;
4. Chiffrage par utilisation de prix de référence sur catalogue.

Ces méthodes de calcul ont été appliquées à un échantillon représentatif de 4 concepteurs et fabricants européens de vitrines muséographiques, de manière à obtenir une moyenne significative. Tous les montants indiqués sont des estimations avec une marge de +/- 20%.

#### **Chiffrage 1 – méthode par vitrine témoin**

L'approche chiffrée d'une vitrine témoin, telle que développée pour le MEG, a permis de déterminer un prix moyen par unité à CHF 26'460.-. Ce prix a été multiplié par 50 vitrines, représentant un montant total de CHF 1'323'000.-.

#### **Chiffrage 2 – méthode par ratio au m<sup>2</sup> (ou au ml de vitrines)**

L'exemple d'une section d'exposition comparable d'un musée européen, le MAS d'Anvers, pour sa proximité en termes de qualité et de quantité de vitrines a été choisi pour cette seconde approche. Les coûts de réalisation précis de ce projet donnent des valeurs de CHF 12'000.-/m<sup>2</sup> de vitrine au sol, respectivement CHF 7'200.-/ml de vitrine. Le montant total reporté à l'exposition temporaire du MEG est estimé à CHF 1'200'000.- pour 100 m<sup>2</sup> de vitrine au sol.

#### **Chiffrage 3 – méthode ratio par surface développée de vitrine**

Les informations collectées lors de l'étude permettent de chiffrer la surface de vitrine développée, soit la surface des 4 faces ajoutées au sol et au plafond. Ce mode de calcul permet d'évaluer le prix moyen de surface développée de vitrine, à un prix moyen de CHF 1'320.- / m<sup>2</sup> de surface développée. Le nombre de vitrines selon notre définition des besoins s'élevant à 50 vitrines de 19 m<sup>2</sup> de surface développée, l'estimation totale s'élève à CHF 1'254'000.-.

**SÉANCE DU 14 MAI 2013 (après-midi)**  
**Proposition: acquisition de mobilier et équipements**  
**pour le Musée d'ethnographie**

*Chiffrage 4 – méthode par utilisation du prix de référence sur catalogue*

L'analyse typologique des collections du MEG, représentatives du futur contenu des expositions temporaires, nous a permis de déterminer la typologie des vitrines auxquelles il sera nécessaire de recourir, ainsi que la clé de répartition. Avec une variation estimée à 10%, les objets peuvent se voir exposés dans les 4 types de vitrines suivants:

- Vitrine témoin (H 220 cm) avec socle intérieur (50% des vitrines)
- Vitrine témoin (H 300 cm) sans socle intérieur (20% des vitrines)
- Vitrine table pour petits objets (10% des vitrines)
- Vitrine murale (H 300 à 400 cm) pour grands objets plats (20% des vitrines)

La moyenne des prix de référence fournis par différents fabricants permettent d'obtenir un chiffrage tenant compte de la répartition typologique des vitrines.

	nombre	prix unitaire CHF	prix total CHF
Vitrine témoin H 220 cm	25	27'000.-	675'000.-
Vitrine témoin H 300 cm	10	29'800.-	298'000.-
Vitrine table	5	18'800.-	94'000.-
Vitrine murale H 300 à 400 cm	10	25'300.-	253'000.-
Total	50		1'320'000.-

**Plus-value pour éclairage intérieur**

La plus-value pour l'éclairage intérieur des vitrines a été prise en considération séparément. Ce poste représente un montant supplémentaire de CHF 3250.- par vitrine témoin, selon le type d'éclairage choisi (système intégré de mini LED ou fibre optique, ainsi qu'une base lumineuse constante avec régulateur). La plus-value pour 50 vitrines témoin est de CHF 162'500.-.

**Conclusion et chiffrage des vitrines**

4 modes de chiffrages ont été utilisés pour le chiffrage des vitrines des expositions temporaires. Quel que soit le mode, les montants se situent dans une fourchette de CHF 1'362'500.- à 1'482'500.- HT (ou CHF 1'470'960.- à 1'600'560.- TTC).

En conclusion, le montant nécessaire à l'acquisition de vitrines, éclairage intérieur compris, pour les expositions temporaires est évalué par le MEG à 1'500'000.- TTC.

	Vitrines hors éclairage	Plus-value éclairage	Vitrines avec éclairage
Chiffrage 1 HT	1'323'000.-	162'500.-	1'485'500.-
Chiffrage 2 HT	1'200'000.-	162'500.-	1'362'500.-
Chiffrage 3 HT	1'254'000.-	162'500.-	1'416'500.-
Chiffrage 4 HT	1'320'000.-	162'500.-	1'482'500.-
<b>Total estimatif TTC</b>	<b>1'325'000.-</b>	<b>175'000.-</b>	<b>1'500'000.-</b>

**Vitrines de l'exposition de la collection permanente.**

Lors de l'appel d'offre pour un mandat de scénographie de la collection permanente du MEG, un montant indicatif de CHF 1'307'000.- a été donné pour l'acquisition de vitrines fixes, ainsi qu'un montant de CHF 200'000 pour l'éclairage, soit un total de CHF 1'507'000.-.

Le pré-chiffrage des vitrines a été réalisé en 2012 par le MEG selon la même méthodologie.



Le présent document rappelle les principales caractéristiques exigées par les institutions muséales pour les vitrines d'exposition de biens culturels afin de répondre aux exigences de la conservation, de réduire les effets de l'environnement sur les objets et d'assurer la sécurité des biens exposés. Il fait référence à la pratique du MEG et des musées prêteurs, notamment par l'examen des conditions générales de prêt des collections pour les expositions temporaires. Il reprend en outre les principaux éléments établis par l'AFNOR (Association Française de Normalisation) dans la norme XP X 80-002 « Conservation des biens culturels : recommandations pour concevoir, aménager, choisir et utiliser une vitrine d'exposition de biens culturels ».

#### **Contexte**

Le développement de la connaissance matérielle des collections patrimoniales et de leur réaction à l'environnement entraîne des exigences accrues en matière de conservation. L'intérêt suscité auprès du public pour le nouveau MEG aura pour conséquence l'augmentation de la fréquentation de ses expositions. A la lumière de ces connaissances et pour prévenir les divers risques de dégradation liés à l'exposition, la vitrine constitue un moyen de conservation et de protection des biens culturels exposés. La vitrine permet par son volume clos de mieux surveiller et maîtriser les facteurs environnementaux (hygrométrie, poussière, polluants, etc.) et de limiter les risques de dégradations physiques (vol, vandalisme, etc.).

#### **Caractéristiques générales d'une vitrine**

- Assurer le rôle de protection et d'exposition de biens culturels.
- En tant que volume clos, limiter les échanges d'air et de composants qui lui sont associés (vapeur d'eau, poussière, polluants, etc.) entre l'environnement extérieur et le volume d'exposition de la vitrine.
- En tant qu'espace protégé, assurer la sécurité des biens culturels.
- En tant qu'espace d'exposition, mettre en valeur les biens culturels pour le public tout en les protégeant.
- Répondre aux normes et réglementations en vigueur dans les établissements recevant du public, notamment en terme de sécurité (bris de verre, incendie, etc.) ou d'accessibilité pour toutes les catégories de visiteurs.
- S'adapter à la nature des biens culturels à exposer en prenant en compte leurs caractéristiques (encombrement, matériaux constitutifs, valeur patrimoniale et vénale, etc.).

SÉANCE DU 14 MAI 2013 (après-midi)  
Proposition: acquisition de mobilier et équipements  
pour le Musée d'ethnographie

- S'intégrer à la scénographie de l'exposition et faciliter les aménagements intérieurs, afin de permettre aux biens culturels de s'inscrire dans le discours de l'exposition.
- Permettre la gestion efficace et sans danger des biens culturels exposés (ouverture aisée de pour le personnel, contrôle ou rotation des objets, etc.).

**Ouverture et étanchéité**

- Ouvrant permettant un accès de 80% au moins du volume de la vitrine, afin de faciliter la manipulation des biens culturels.
- Ouverture par une seule personne au moyen de dispositifs mécaniques d'aide à l'ouverture, adaptés à la dimension de la vitrine : ouverture par rotation sur axe vertical, par coulissement, par extraction et coulissement, par translation ou déplacement horizontal, etc.
- Contact entre l'ouvrant et le dormant assurant l'étanchéité du volume intérieur, notamment à la poussière.

**Compartiments techniques**

- Compartiments techniques inaccessibles au public et permettant la maintenance des installations par un accès propre.
- Compartiment dédié à la régulation hygrométrique de la vitrine (caisson pour gel de silice, Artsorb) en relation avec le volume de la vitrine, afin de permettre un échange d'air homogène et rapide.
- Isolation du compartiment technique dédié aux sources lumineuses et autres appareils permettant d'évacuer la chaleur.

**Fixation et pose de la vitrine**

- Garantir la stabilité et l'équilibre du volume de la vitrine.
- Limiter toutes les vibrations.

**Sûreté et sécurité**

- Choix du vitrage modulé selon le niveau de sécurité requis par les biens exposés (verre feuilleté avec une épaisseur minimale de 5+5 ou de 6+6 avec PVB), la classification anti-vandalisme des matériaux utilisés et le concept de sécurité général du bâtiment.
- Assemblage des vitrines et parties non vitrées conservant le degré de résistance du vitrage.
- Ouvrant fermé par un système de sûreté lorsqu'il est accessible au public ; deux points de fermeture lorsque la hauteur de l'ouvrant est supérieure à un mètre.

**Matériaux**

- Inertie et innocuité chimique de tous les matériaux constitutifs de la vitrine : les matériaux de fabrication ne doivent provoquer aucune réaction avec les biens culturels.
- Stabilité chimique et physique : les propriétés initiales du matériau perdurent et ne donnent lieu à aucune réaction ou transformation spontanées.
- Parties métalliques vernies avec des poudres époxy thermodurcissables, inertes et non exhalées.

**Verres**

- Verres feuilletés extra-blancs, de préférence antireflets, pour permettre une vision non altérée des biens exposés et conforme à l'indice de qualité des couleurs.
- Plaques de verres meulées au bord et jointes avec des colles silicones.

Proposition: acquisition de mobilier et équipements  
pour le Musée d'ethnographie

**Eclairage**

- Lampes fluorescentes et générateurs de système à fibre optiques situés hors du volume intérieur de la vitrine ou en compartiment séparé et ventilé, en raison de l'émission d'infrarouge et de chaleur.
- Lampes LED et plaques électroluminescentes possibles à l'intérieur du volume de la vitrine, celles-ci n'émettant ni rayonnement ultraviolet, ni infrarouge.
- Durée de vie longue des sources lumineuses, afin de limiter les interventions de maintenance.

MEG / 22 mars 2013

SÉANCE DU 14 MAI 2013 (après-midi)  
 Proposition: acquisition de mobilier et équipements  
 pour le Musée d'ethnographie



L'acquisition des vitrines pour l'exposition des collections permanentes du MEG sera soumise à la procédure d'appel d'offres public, conformément aux bases légales en vigueur et aux valeurs-seuils applicables à Genève.

Le budget prévisionnel s'élevant à CHF 1'307'000.- pour les vitrines, respectivement à 1'507'000.- éclairage inclus, une procédure nationale ouverte à un tour sera choisie. La partie technique de l'appel d'offre sera préparée par l'Atelier Brückner, mandataire du MEG en charge de la scénographie de l'exposition, sur la base du projet scénographique définitif. L'appel d'offre sera publié par la Ville de Genève, conformément aux usages.

Les vitrines de l'exposition des collections permanentes devront être livrées de manière échelonnée et assemblées sur place entre mars et juin 2014. La mise en place des collections dans les vitrines débutera dès le mois de juillet 2014, en vue de l'inauguration du nouveau MEG le 31 octobre 2014.

Les étapes de planification ont été établies par la direction du MEG et se distribuent sur une période réduite de 12 mois, selon le tableau ci-dessous.

Spécifications vitrines et rédaction appel d'offre	1 mois	juillet 2013
Procédure appel d'offre	3 mois	août 2013 - octobre 2013
Adjudication et contrat	1 mois	novembre 2013
Prototypage et préparation commande	2 mois	décembre 2013 - janvier 2014
Commande	1 mois	janvier 2014
Production	4 mois	février 2014 - mai 2014
Livraison échelonnée et assemblage sur place	4 mois	mars 2014 - juin 2014

N°	Nom de la tâche	Début	Fin	2014																
				Jul	Août	Sep	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Jun					
1	Spécifications vitrines et rédaction appel d'offre	Lun 01.07.13	Mer 31.07.13																	
2	Procédure appel d'offre	Jeu 01.08.13	Jeu 31.10.13																	
3	Adjudication et contrat	Ven 01.11.13	Ven 29.11.13																	
4	Prototypage et préparation commande	Lun 01.12.13	Ven 30.01.14																	
5	Commande	Mer 01.01.14	Ven 31.01.14																	
6	Production	Lun 03.02.14	Ven 30.05.14																	
7	Livraison et assemblage sur place	Lun 03.03.14	Lun 30.06.14																	

MEG / 22 mars 2013



Un univers à partager

| M E | G |

Une fenêtre sur le monde

## Ecouter, voir, réfléchir, comprendre, dialoguer... Le nouveau MEG, c'est .....

- ▣ Un lieu d'exposition de niveau international
- ▣ Un lieu d'accueil, de rencontre et d'échange pour les publics dans la Cité
- ▣ Un espace événementiel et de médiation
- ▣ Un centre de conservation et de recherche
- ▣ Un outil de collaboration entre les acteurs culturels

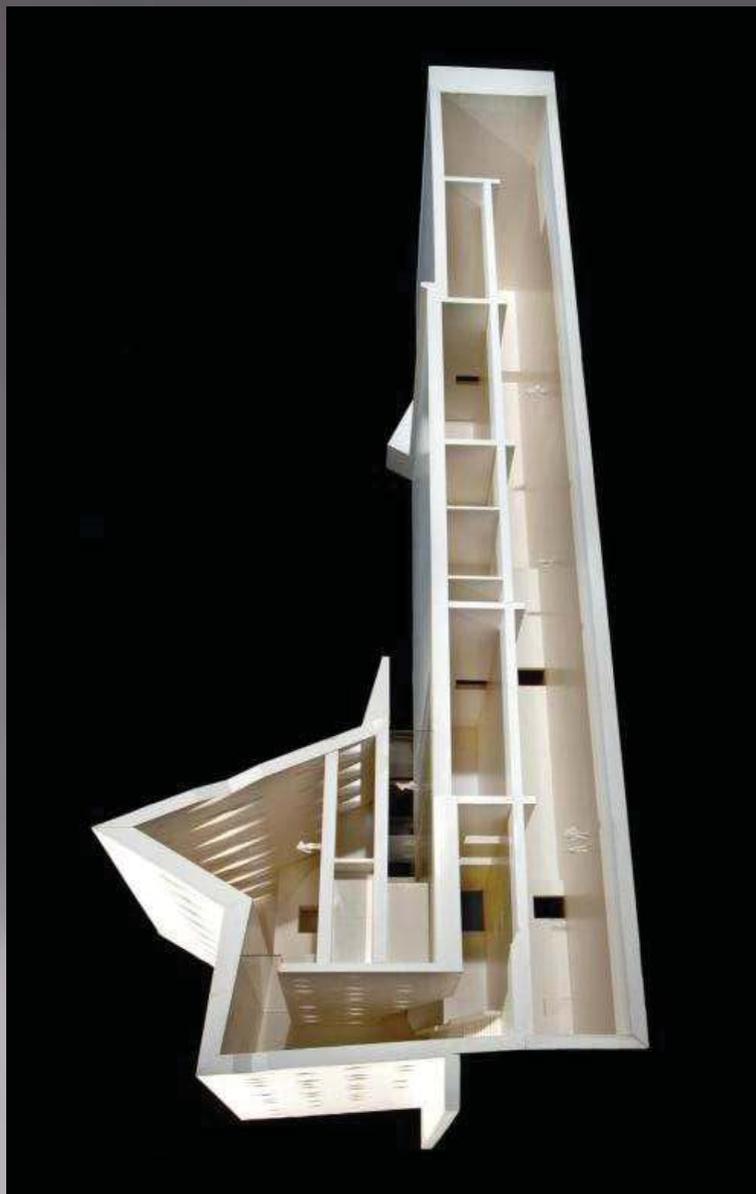
En somme, un lieu d'ouverture au monde, de culture, de détente et d'apprentissage

Le nouveau MEG

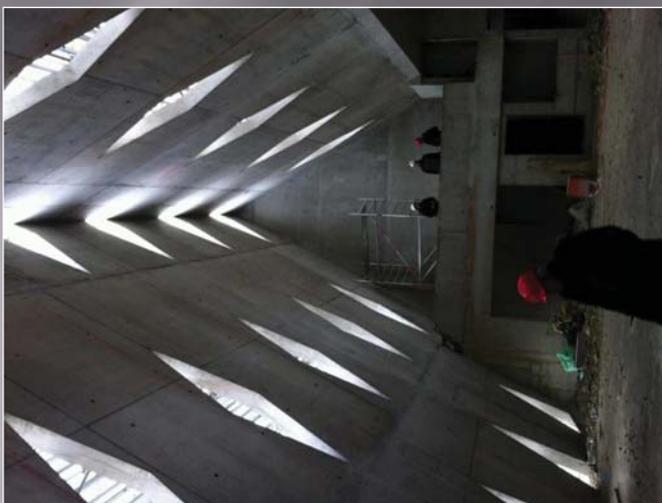


Proposition: acquisition de mobilier et équipements  
pour le Musée d'ethnographie

7200 m<sup>2</sup> de nouveaux espaces



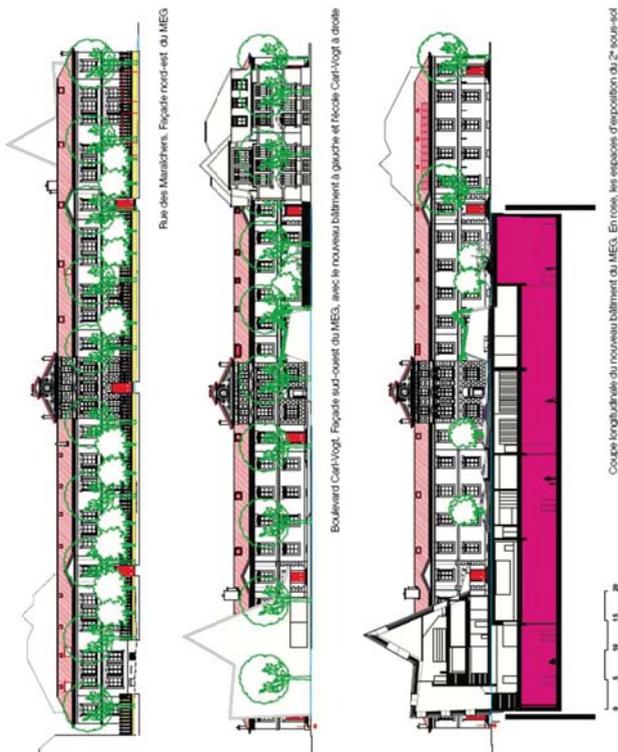
# Bibliothèque-médiathèque



## Foyer au premier sous-sol



## Ancien et nouveau bâtiments



Le vaste espace situé au 2<sup>e</sup> sous-sol du nouveau bâtiment offre 2017m<sup>2</sup> de surfaces d'exposition, soit trois fois plus qu'actuellement. D'une longueur de 82m, les locaux d'exposition représenteront l'équivalent de 2 piscines olympiques! Une partie de l'espace bénéficiera d'une double hauteur de plafond de 10m, offrant la possibilité de montrer les pièces les plus imposantes des collections du MEG et de réaliser des expositions spectaculaires.

Projet: 466 JMI 2010. Plans: Galber et Pulver Architekten, Zurich

## Principales évolutions

### Ancien MEG

- ▣ Pas de cafétéria
- ▣ Pas de boutique
- ▣ Un auditoire de 50 places
- ▣ Bibliothèque avec 12 places de travail
- ▣ Atelier de médiation dans un préfabriqué
- ▣ Ateliers de montage vétustes
- ▣ Environ 750 m<sup>2</sup> d'espaces d'exposition divisés en salles de 58 m<sup>2</sup> et couloirs

### Nouveau MEG

- ▣ Café-restaurant en gérance 32 places
- ▣ Boutique-librairie en gérance
- ▣ Trois auditoires : 250 et 2 x 50 places
- ▣ Projection numérique
- ▣ Bibliothèque-médiathèque avec 50 places de travail, postes multimédia et bornes d'emprunt et retour des livres
- ▣ Atelier de médiation équipé
- ▣ Intégration des ADEM dans l'ancien bâtiment
- ▣ Ateliers de montage aux normes
- ▣ Salle d'exposition et de médiation (boîte noire) de 2050 m<sup>2</sup> sans murs fixes ni piliers et de plain-pied
- ▣ Studio photo et labo de conservation

Le MEG au cœur de la Cité  
Événements et médiation

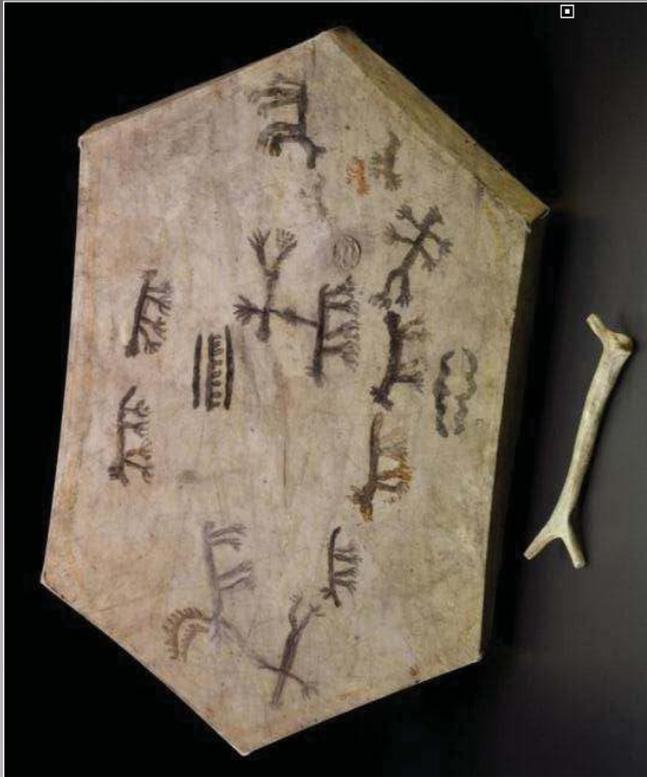


## Le nouveau MEG est un lieu de rencontre et d'échange pour les publics

Aujourd'hui, 52 % des visiteuses et des visiteurs participent à des activités de médiation ou à des événements culturels. Ce chiffre pourrait encore progresser à l'avenir.

- ▣ Visites commentées, visites-ateliers, visites à la carte, ateliers familles, Passeports vacances, Musées en été, formation des enseignant-e-s (expositions), ateliers volants, etc.
- ▣ Projections de films et collaboration avec les principaux festivals de cinéma à Genève (FIFDH, Black Movie, Filmar en America Latina, etc.).
- ▣ Conférences grand public.
- ▣ Concerts ADEM, spectacles et événements (Portes ouvertes, Fête de la Jonction, Fête de la Musique, Journée internationale des Musées, Nuit des Musées, Journées européennes des Métiers d'Art, etc.).
- ▣ Nocturnes prévues en moyenne deux fois par mois.
- ▣ Actions handicap et culture, journées professionnelles.
- ▣ Médiation hors les murs : activités en ville et dans les écoles, maisons de quartier, EMS, etc.
- ▣ Une bibliothèque-médiathèque plus ouverte (50 places de travail et de consultation des bases de données, e-MEG, Archives internationales de Musique populaire, etc.).
- ▣ Un café-restaurant convivial ouvert à toutes et tous.

Lieu de conservation et de recherche : Le  
MEG et ses collections



Tambour chamanique en peau  
sur cadre, baguette en bois de  
renne

Sibérie, XIXème siècle  
Ancien legs de John Du Pan au  
Musée académique, 1840

## Un peu d'histoire : Une collection centenaire chère au public genevois.

- ▣ Inauguré le 25 septembre 1901 à la Villa Plantamour, le musée a rapidement réuni d'importantes collections publiques et privées sous l'impulsion du professeur Eugène Pittard (1867-1962) et au travers de nombreuses donations.
- ▣ Des collections issues de 1500 cultures des cinq continents et de la plupart des pays du monde, ou 67.000 objets, auxquels s'ajoutent plusieurs fonds d'archives et une bibliothèque de 50.000 volumes, ainsi que les Archives internationales de Musique populaire (AIMP)
- ▣ Des collections remarquables sur un plan international : Bouddhisme japonais, Madagascar, Gabon, Cercle arctique, Australie et Amazonie, mais également la Suisse.
- ▣ Déplacé en 1941 au boulevard Carl-Vogt, le musée connaît ensuite de nombreux projets de construction, les derniers à Conches, au Palais Wilson, au chemin de l'Impératrice et à la place Sturm.

6416

SÉANCE DU 14 MAI 2013 (après-midi)  
Proposition: acquisition de mobilier et équipements  
pour le Musée d'ethnographie



Masque iroquois  
Canada, début XIXème siècle  
Bois et fibre végétale  
Don de Jules Pictet au Musée  
académique en 1825.

Proposition: acquisition de mobilier et équipements  
pour le Musée d'ethnographie

Coupe *he* en bronze avec décor ajouré  
Shanxi (Chine du nord), attribuée aux ateliers  
Houma  
Fin VIème, début Vème siècle avant J. C.  
Don de la collectionneuse Erna Reber en 1965



6418

SÉANCE DU 14 MAI 2013 (après-midi)  
Proposition: acquisition de mobilier et équipements  
pour le Musée d'ethnographie



Guanyin : le bodhisattva de la compassion  
Chine, Humain, XIIIe siècle  
H 193 cm  
Don anonyme, 1966



Figure de proue de pirogue  
Iles Marquises  
XIX<sup>ème</sup> siècle  
Don d'Eugène Pittard en 1921





Fonds photographique Jacques Faublée.  
Madagascar 1938-1967 (12'500 clichés)  
Don de Mme Guérin-Faublée, fille de  
l'ethnologue, en 2009

Proposition: acquisition de mobilier et équipements  
pour le Musée d'ethnographie

La collection d'ofudias André Leroi-Gourhan.  
La plus importante collection au monde datant d'avant la seconde guerre mondiale.  
Don de la veuve de l'ethnologue en 1998.



## Positionnement du nouveau MEG

Le MEG est un acteur du Réseau européen des Musées d'Ethnographie (RIME). Il développe également des relations de collaboration scientifiques et culturelles avec les pays concernés par ses expositions à l'occasion de chaque projet, notamment grâce au soutien de l'OFC.

Les musées de référence en Suisse et dans le monde sont :

- Museum der Kulturen (Bâle); Musée d'Ethnographie de Neuchâtel; Museum Rietberg (Zurich).
- Musée du Quai Branly; Musées d'ethnologie de Leiden et de Vienne; Le Pitt-Rivers Museum (Oxford); The UBC Museum of Anthropology (Vancouver); le Musée de la Civilisation (Québec); Museo Nacional de Antropología (Mexico); Fowler Museum at UCLA (Los Angeles).

Pour se positionner en tant que premier musée ethnographique de Suisse, avec une programmation à la hauteur de son nouvel outil, le MEG doit pouvoir présenter deux expositions temporaires d'envergure internationale chaque année.

# Les projets exposition et médiation de réouverture

- ▣ Exposition de la collection permanente
- 1200 à 1600 objets, photographies, documents audiovisuels, archives et enregistrements musicaux.
- Multiplicité des parcours de médiation et de découverte individuelle.
- Système d'information et de navigation interactive, «eMEG», d'avant-garde.
- Scénographie Atelier Brückner.
- ▣ Préprojet, mars 2013; projet, juillet 2013; production, à partir de septembre 2013.

# Les Rois Mochica: Divinité et Pouvoir dans le Pérou Ancien

Octobre 2014 – Juin 2015

Cette exposition marquera l'ouverture du nouveau Musée d'ethnographie. Nous présenterons en première mondiale les trésors de la tombe du seigneur d'Ucupe et la splendeur de la royauté Mochica.



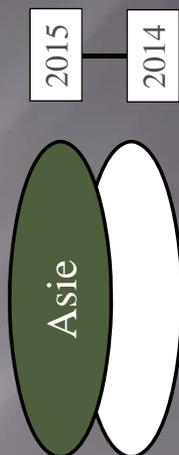
Amériques

2014

# Quinze Siècles de Bouddhisme au Japon

Septembre - Décembre 2015

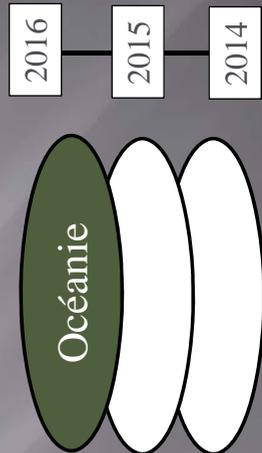
Au travers de chefs-d'œuvre puisés dans les collections européennes, cette exposition consacrée au bouddhisme évoque la continuité de sa présence au Japon.



# Dans les Mers du Sud: Art, Histoire et Rencontres à Fiji et en Polynésie

Février - Juin 2016

Cette exposition sur le pouvoir politique, les *regalia* et le sacré en Polynésie occidentale sera réalisée en partenariat avec le Sainsbury Research Unit (University of East Anglia), le Museum of Anthropology and Archaeology de l'Université de Cambridge et la Bundeskunsthalle de Bonn.

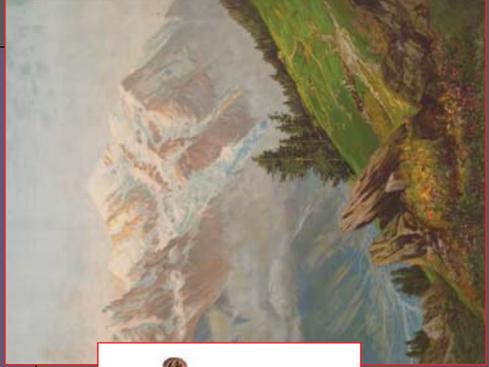
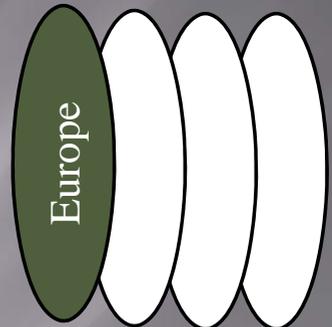


# Les Alpes entre le Réel et l'Imaginaire

Septembre 2016 - Janvier 2017

Du Magdalénien à l'ère moderne, du Salève à la Slovénie, cette exposition explore le développement et les représentations du monde alpin à travers les époques.

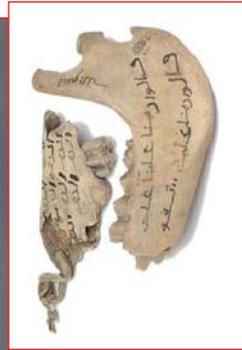
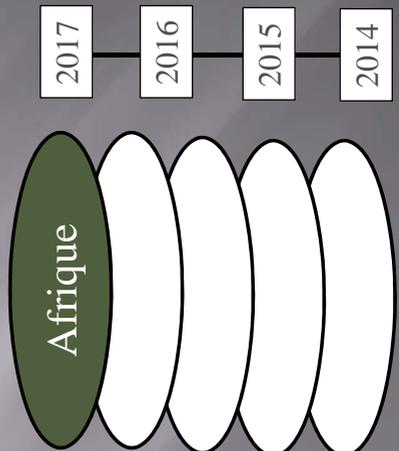
2017  
2016  
2015  
2014



# L'Islam en Afrique: Une Histoire Millénaire

Mars - Juillet 2017

Cette exposition pose un regard sur une « autre » Afrique, musulmane. Elle embrasse plus de mille ans d'histoire politique, économique et sociale de communautés qui ont intégré, subi ou combattu l'expansion de la religion musulmane et de la culture arabe.



# Les Voix du Secret

Septembre 2017 - Janvier 2018

Cette exposition explore les différents usages du sonore (musiques, paroles) dans la fabrication de secrets rituels parmi plusieurs sociétés initiatiques à travers le monde.



2018

2017

2016

2015

2014

Musique

## LES ROIS MOCHICA

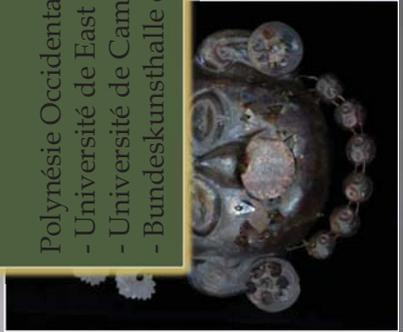
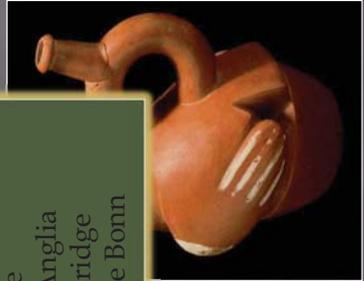
DIAMANTS ET POUSSIERE DANS LE FERROU ANCIEN

### Partenariats

- Rois Mochica
- Office Fédéral de la Culture
  - Musée Tombes Royales de Sipan
  - Musée de la Civilisation, Québec
- Bouddhisme au Japon
- Université Hosei de Tôkyô
  - Université de Zurich
  - Musée Guimet
- Polynésie Occidentale
- Université de East Anglia
  - Université de Cambridge
  - Bundeskunsthalle de Bonn

### Outre les activités événementielles et de médiation

- Colloques internationaux
- Enseignement universitaire
- Publications scientifiques
- Chercheurs invités
- eMEG



# Système d'information et de navigation pour tablettes tactiles et smartphones



Explorer les collections

Numéro eMEG

Sélectionner une langue  
Fourni par Google Traduire

e | M | E | G

## Du Bahr el Ghazal à l'Éthiopie

Localiser les objets

Lorem ipsum dolor sit  
et magnis dis parturie  
consequat massa quis  
venenatis vitae, justo.

Pratiques occultes en  
Afrique Centrale

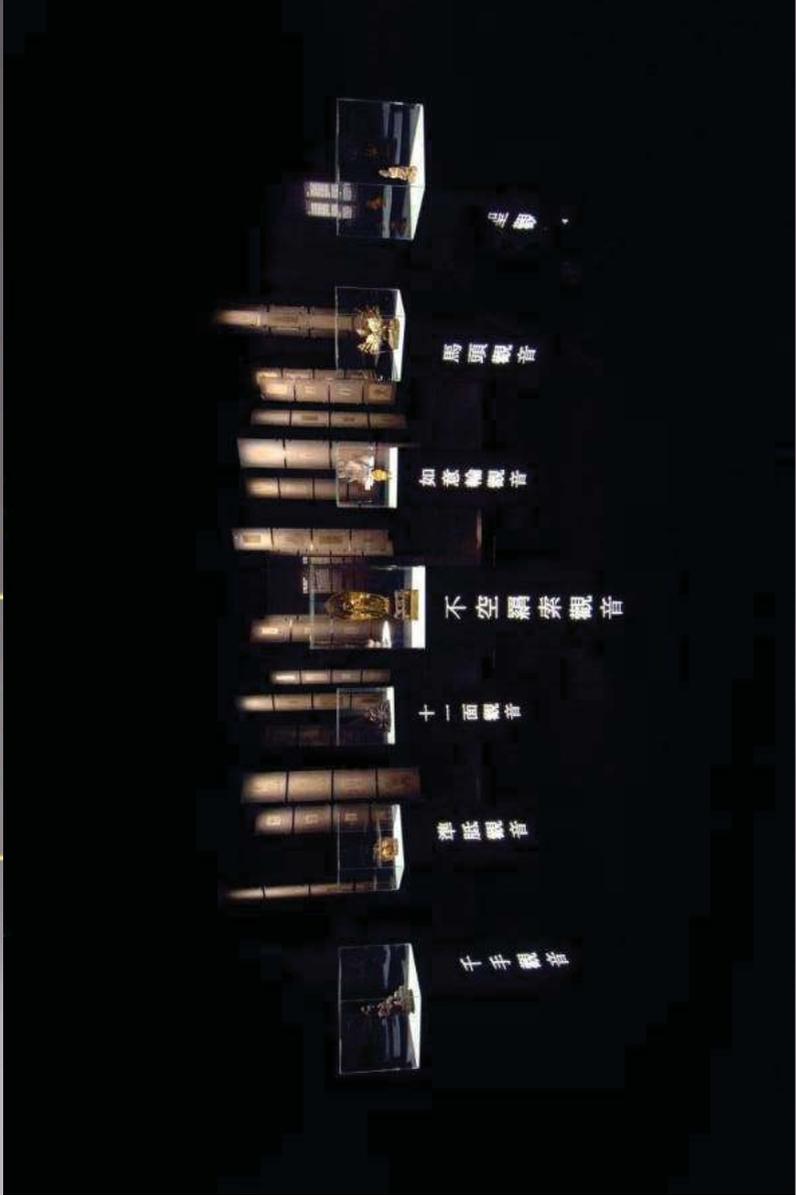
Sélectionner une langue

Fourni par Google Traduire

e | M | E | G

Localiser les objets

Les anciennes vitrines d'exposition  
produites par le MEG



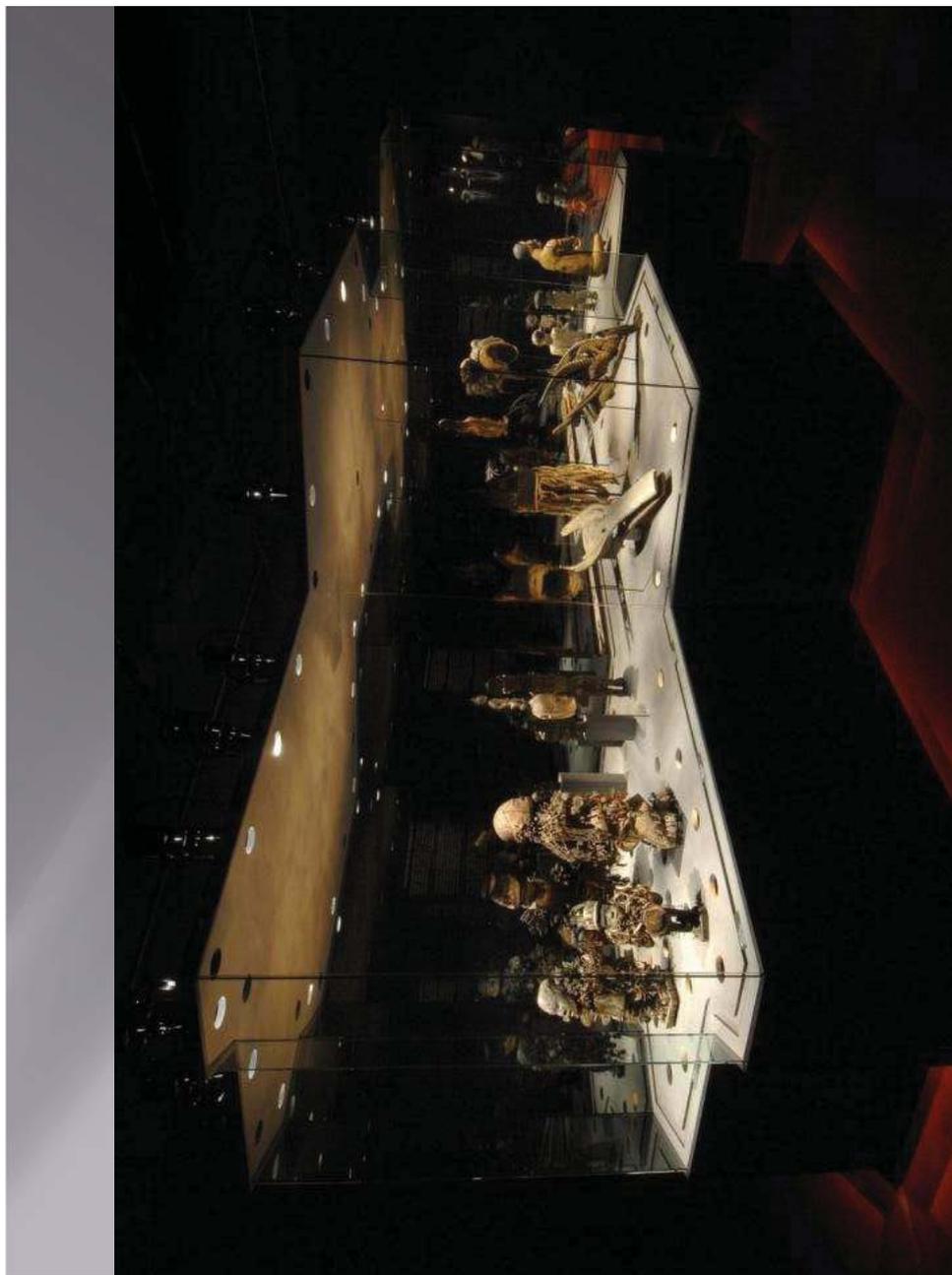
SÉANCE DU 14 MAI 2013 (après-midi)  
Proposition: acquisition de mobilier et équipements  
pour le Musée d'ethnographie

6433



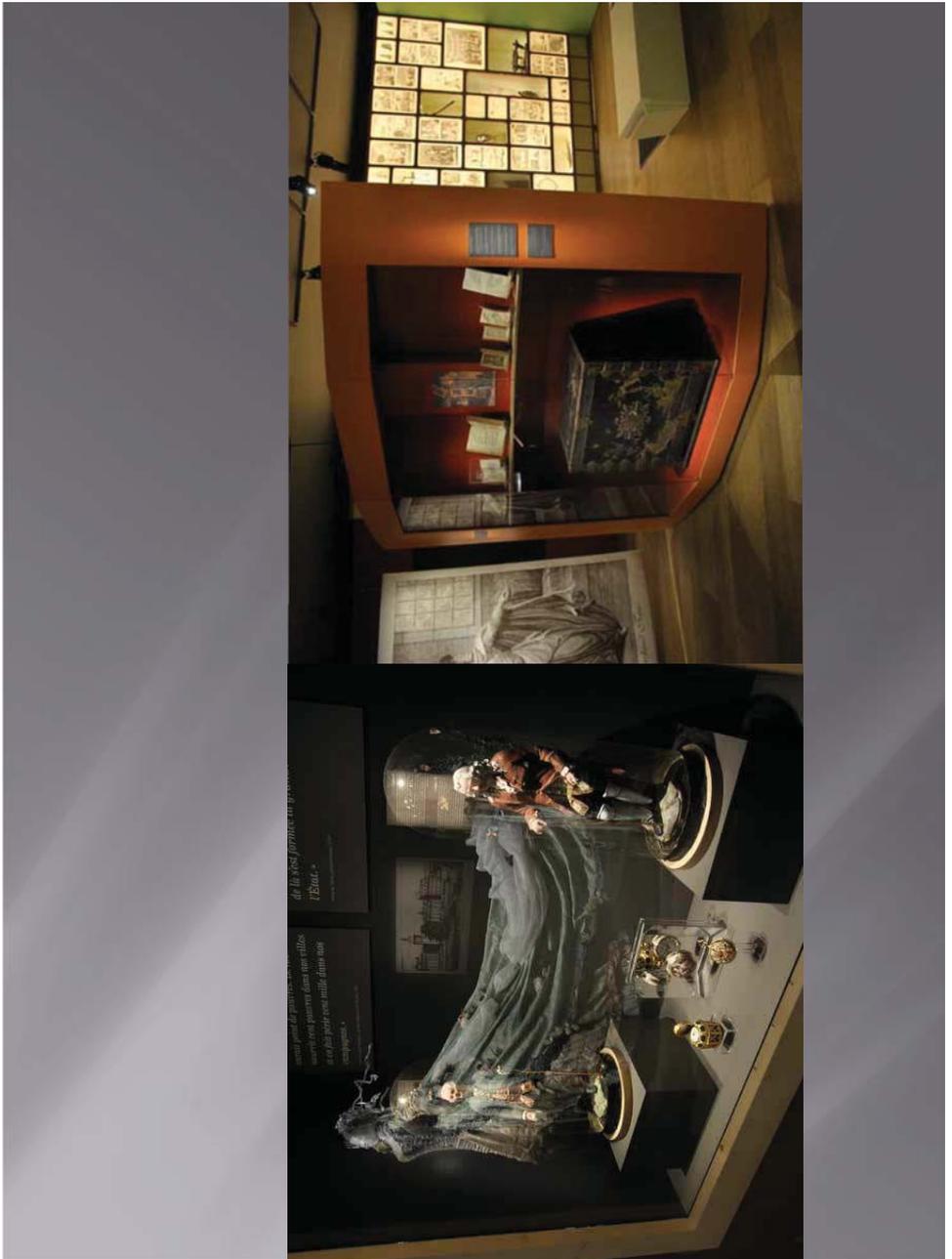
6434

SÉANCE DU 14 MAI 2013 (après-midi)  
Proposition: acquisition de mobilier et équipements  
pour le Musée d'ethnographie



SÉANCE DU 14 MAI 2013 (après-midi)  
Proposition: acquisition de mobilier et équipements  
pour le Musée d'ethnographie

6435



## Les nouvelles vitrines d'exposition du MEG

- |  |   |  |
|--|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▣ Ancien mode de production des vitrines</li> </ul>                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>▣</li> </ul> | <p>Contraintes et ambitions actuelles</p>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▣ Le tout sur mesure, de grande qualité esthétique...</li> </ul>            | <ul style="list-style-type: none"> <li>▣</li> </ul> | <p>Durabilité, modularité et adaptabilité des vitrines.</p>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▣ Vitrines non récupérables, non renouvelables.</li> </ul>                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>▣</li> </ul> | <p>Vitrines répondant aux normes internationales pour la protection des biens culturels : la sécurité contre les dégradations et la conservation préventive.</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▣ Vitrines peu performantes pour la conservation et la sécurité.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▣</li> </ul> | <p>Conditions de plus en plus strictes de la part des prêteurs et des assureurs.</p>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▣ Production lente dans nos ateliers.</li> </ul>                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>▣</li> </ul> | <p>Baisser le coût de production au m<sup>2</sup> et augmenter la rapidité de montage et démontage (objectif 2000 m<sup>2</sup>/an!).</p>                        |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▣ Coût de production au mètre carré très élevé.</li> </ul>                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>▣</li> </ul> | <p>Conditions de plus en plus strictes de la part des prêteurs et des assureurs.</p>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▣ Production de 5 à 600 m<sup>2</sup> d'exposition par an !</li> </ul>      | <ul style="list-style-type: none"> <li>▣</li> </ul> | <p>Baisser le coût de production au m<sup>2</sup> et augmenter la rapidité de montage et démontage (objectif 2000 m<sup>2</sup>/an!).</p>                        |

## Changements dans l'accueil, la surveillance et la sécurité

- ▣ **Centrale de sécurité en sous-traitance :**
- ▣ Contrôle des ouvertures et fermetures.
- ▣ Suivi des détecteurs et surveillance électronique...
  
- ▣ **Agent-e-s d'accueil :**
- ▣ 4 ETP existants.
- ▣ Accueil visiteurs, vente des billets, orientation.
  
- ▣ **Personnel de surveillance des salles :**
- ▣ 6 ETP en supplément nécessaires pour la surveillance des salles d'exposition et des espaces communs.

## PR-739 votée le 11 mars 2010

- **Crédit I : Construction** : 63'490'000 francs
- Ville de Genève : 37.5 M
- Etat de Genève : 10 M
- Association des Communes genevoises : 7.5 M
- Legs Lancoux : 8.3 M
- **Crédit II : équipements informatiques** : 212'400 francs
- **Crédit III : équipement des salles d'exposition, foyer et ateliers** : 1'773'000 francs
- **Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière**
  - 4,5 ETP à créer
  - Augmentation du budget annuel de fonctionnement : 1'215'000 francs
  - Augmentation des charges annuelles : 276'600 francs
  - Charge financière annuelle : 2'780'385 francs

## Moyens supplémentaires nécessaires pour l'exploitation des 7200 m<sup>2</sup> du nouveau musée

- ▣ Crédit complémentaire d'investissement (PR 1014) :  
    >>> 1'912'000 francs net
- ▣ Augmentation du budget de fonctionnement :  
    >>> 1'600'000 francs / an

SÉANCE DU 14 MAI 2013 (après-midi)  
 Proposition: acquisition de mobilier et équipements  
 pour le Musée d'ethnographie

Ecart entre la PR - 739 et les besoins réels		
PR - 739	Besoins réels	Différence
Crédit I : 63'490'000	63'490'000	0
Crédit II : 212'000	429'400	217'400
Crédit III : 1'773'000	3'913'000	2'140'000
Besoins personnel 4,5 ETP (selon note au CA : 5,5 ETP)	11,5 ETP	6ETP
Augmentation de budget de fonctionnement : 1'215'000 (hors compétents)	1'600'000 / an	385'000 / an
Augmentation charges annuelle : 276'000 (compétents)	276'000 / an	0
Charge financière annuelle : 2'780'385	2'780'385 / an	0

Proposition: acquisition de mobilier et équipements  
pour le Musée d'ethnographie

## Crédit complémentaire

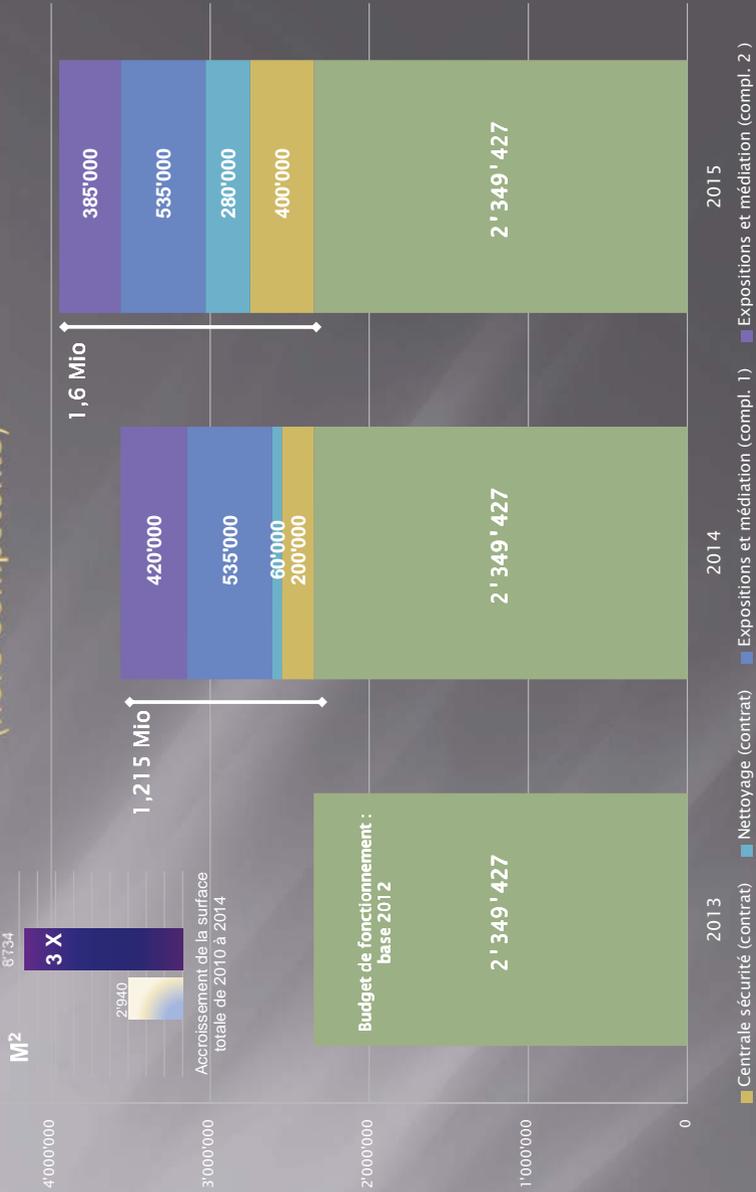
<b>PR-739 II</b>	CHF	
<u>Moyens informatiques</u> (complément à la PR-739, Arrêté II)		
Bibliothèque	145'000	
100 tablettes	72'000	
<b>Total du crédit complémentaire I demandé</b>		<b>217'000</b>
<b>PR-739-III</b>		
<u>Vitrines d'exposition</u>		
Vitrines exposition permanente	1'300'000	
Vitrines expositions temporaires dès 2015	1'500'000	
<u>Équipements complémentaires</u>		
Scie et aspiration	75'000	
Gerbeur (appareil de manutention)	15'000	
Montant réservé dans l'Arrêté III de la PR-739	- 750'000	
	s-total	2'140'000
<b>Financements disponibles pour ces vitrines et équipements</b>		
Reliquat du compte de préfinancement	- 308'000	
Apport SAMEG	- 137'000	
<b>Total du crédit complémentaire II demandé</b>		<b>1'695'000</b>

## Complément nécessaire au budget de fonctionnement

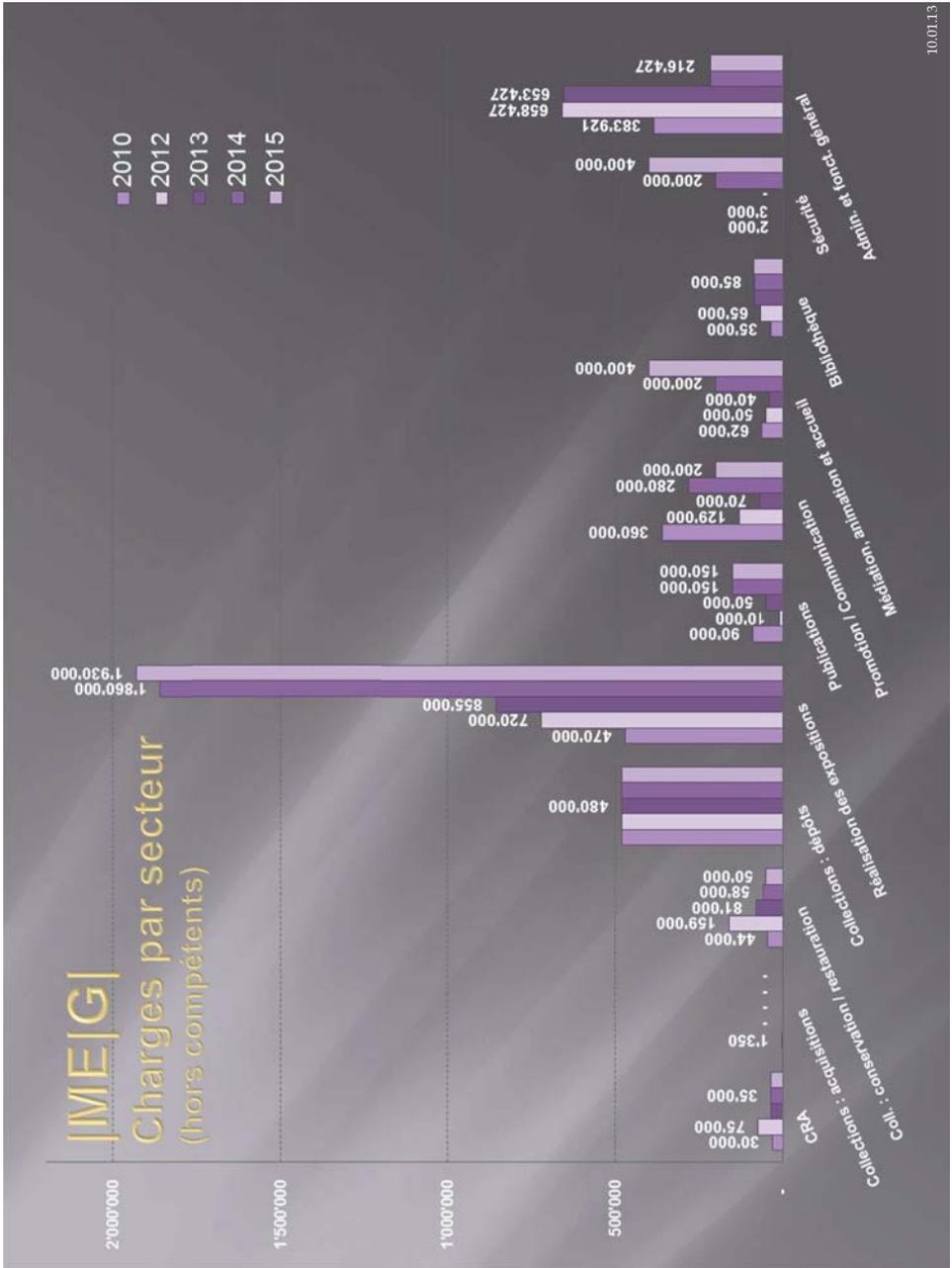
- ▣ 2014 : 1'215'000 francs / an
- 200'000 francs : contrat centrale de sécurité
- 60'000 francs : contrat de nettoyage
- 755'000 francs : complément expositions et médiation
  
- ▣ 2015 : 385'000 francs
- 385'000 francs : complément expositions et médiation
  
- ▣ 6 ETP pour la surveillance (dès septembre 2014).

Proposition: acquisition de mobilier et équipements pour le Musée d'ethnographie

# Budget de fonctionnement, total groupe 31 (hors compétents)



SÉANCE DU 14 MAI 2013 (après-midi)  
 Proposition: acquisition de mobilier et équipements  
 pour le Musée d'ethnographie



Un univers à partager

| M E | G |

Une fenêtre sur le monde

Proposition: acquisition de mobilier et équipements  
pour le Musée d'ethnographie

**M. Olivier Baud, président de la commission des arts et de la culture** (EàG). La commission des arts et de la culture a traité le plus rapidement possible cette proposition, parce qu'il y a une certaine urgence à doter le futur Musée d'ethnographie de Genève d'un matériel adéquat. Le débat sur ces vitrines – puisqu'il s'agit essentiellement d'installer des vitrines – a déjà eu lieu en partie au moment du renvoi de la proposition en commission, et c'est de cela que je parlerai. En l'occurrence, nous avons tout intérêt à avoir un musée de valeur à Genève. Tout s'annonce assez bien et il faut voter ce crédit complémentaire pour les vitrines. Auparavant, sans que la qualité des expositions du Musée d'ethnographie de Genève soit remise en question, le fait est que, pour chaque exposition, les vitrines étaient construites puis détruites ou recyclées pour d'autres expositions. Le matériel était récupéré mais, pour finir, cela a engendré plus de coûts.

Actuellement, vu les normes de sécurité concernant les objets exposés, vu les échanges qui peuvent avoir lieu entre les musées et donc l'intérêt pour Genève d'exposer des objets intéressants venant d'autres musées, il faut pouvoir garantir leur sécurité. Ces vitrines auront donc un certain coût mais elles auront l'avantage d'être durables, durabilité sur laquelle il faut insister.

Pour l'ouverture du Musée d'ethnographie de Genève en 2014, tel qu'il est prévu, on nous demande ici non pas un crédit de construction, vous l'avez compris, mais un crédit complémentaire axé essentiellement sur les vitrines. Malgré certaines réserves qui ont été exprimées sur le caractère un peu tardif de ce crédit complémentaire, la commission des arts et de la culture a voté cette proposition à l'unanimité et je vous invite à faire de même.

**M. Sylvain Thévoz, rapporteur** (S). Mon préopinant, M. Baud, a assez bien résumé la situation. J'aimerais ajouter que la commission des arts et de la culture s'est réunie à deux reprises et qu'elle a auditionné M. Sami Kanaan, M<sup>me</sup> Carine Bachmann, directrice du département de la culture et du sport, et M. Wastiau, directeur du Musée d'ethnographie.

Comme l'a dit M. Baud, cette proposition a été votée à l'unanimité par tous les groupes. Un commissaire avait fait une métaphore en disant qu'un musée sans vitrine était comme une voiture sans pare-brise: si on peut avancer, on ne va en revanche pas loin et pas très vite! Les débats ont été menés avec rapidité et se sont conclus par un vote à l'unanimité.

*Premier débat*

**M. Lionel Ricou** (DC). Pour le Parti démocrate-chrétien, il y a deux aspects à relever dans le cadre du débat que nous avons eu et en lien avec cette proposition. Il y a un premier aspect financier et un deuxième aspect culturel.

Proposition: acquisition de mobilier et équipements  
pour le Musée d'ethnographie

S'agissant de l'aspect financier, on nous demande un crédit de 1,9 million de francs pour l'acquisition de vitrines et de matériel informatique. Au cours des auditions et à la lecture de la proposition du Conseil administratif, nous avons appris que le budget de fonctionnement, évalué en 2010, allait devoir être majoré non pas de 1,2 million, pour le bon fonctionnement du futur Musée d'ethnographie, mais de 1,6 million. Nous avons donc appris, en 2013, qu'il y avait une erreur dans l'évaluation du budget de fonctionnement. On comprend que le budget de fonctionnement augmente, puisqu'il y aura un triplement des espaces à disposition après les travaux, mais ce qu'on n'arrive pas à comprendre, c'est pourquoi, par rapport à l'évaluation faite en 2010, on nous annonce trois ans plus tard une telle augmentation.

A l'époque, en 2010, le Conseil administratif, respectivement les deux conseillers administratifs chargés du dossier, MM. Rémy Pagani et Patrice Mugny, avaient tenu des propos rassurants quant à l'avenir. Ils s'étaient engagés à ce qu'il n'y ait pas de coûts supplémentaires et à ce que le budget de fonctionnement annoncé ne soit pas supérieur. On peut lire dans le *Mémorial* de la séance du 23 mars 2010, je cite Patrice Mugny: «Ceux qui ont suivi ce dossier de près savent que nous avons respecté les montants prévus du début à la fin du processus d'élaboration. Il n'y a pas eu de soudaine augmentation des coûts. Nous avons décrit en toute transparence les emplois supplémentaires à créer pour assurer le fonctionnement du musée dans les conditions souhaitées.» Trois ans plus tard, on nous annonce une augmentation du budget de fonctionnement et on nous propose un crédit supplémentaire pour l'acquisition des vitrines. Que s'est-il passé entre temps? Les normes techniques ont-elles changé? Les fournisseurs auraient-ils fait faillite? On peut se poser un certain nombre de questions et, d'ailleurs, à la lecture du rapport de Sylvain Thévoz, on peut lire la question posée à Sami Kanaan: «Un commissaire se demande comment il est possible d'avoir oublié de calculer tous ces prix.» La question est légitime: pourquoi a-t-on oublié de prévoir des vitrines dans un musée? Un musée sans vitrine n'a pas beaucoup de sens. En réponse, le magistrat, M. Kanaan, rappelle qu'il ne s'agit pas d'un oubli. En 2010, on n'a pas oublié ce crédit, on a dû en faire autre chose... Je cite: «Dans la phase finale de la proposition PR-739 – les fameux 37 millions du Musée d'ethnographie – ses prédécesseurs avaient des soucis pour savoir quel crédit devait être attribué à quoi, il fallait faire des rabotages pour faire des économies. Alors ils ont fait des rabotages sur les constructions et sur les équipements. Ceux sur les équipements ont été faits d'une manière extrêmement sévère, ce qui conduit à cette proposition. Or, on ne peut pas avoir de musée fonctionnel sans vitrine.» Cela me semble être une évidence!

En vérité, que s'est-il passé? C'est là où on peut se poser un certain nombre de questions. A l'évidence, en 2010, les deux magistrats chargés du dossier étaient conscients qu'il était nécessaire d'acquérir des vitrines, ils étaient conscients qu'il fallait augmenter le budget de fonctionnement, mais il y avait deux obstacles. Le

Proposition: acquisition de mobilier et équipements  
pour le Musée d'ethnographie

premier obstacle était de convaincre le Conseil municipal, et le deuxième obstacle était, si le Conseil municipal acceptait ce crédit, de convaincre la population. Ni une ni deux, les deux magistrats ont donc décidé de raboter le crédit et donc de proposer un crédit tronqué au Conseil municipal. Cela est extrêmement grave. Ils ont vraisemblablement décidé – c'est une hypothèse – de sortir les vitrines du crédit, sachant que, trois ans après, une fois le musée presque fini, nous serions obligés de voter un crédit pour les vitrines. Car il serait absurde d'avoir un musée sans vitrine!

Cela pose donc deux problèmes. Le premier est de savoir si on peut délibérément maquiller un crédit, voire tromper – il faut lâcher le mot – cette assemblée, en extrayant une partie des montants, dans le but de réaliser le projet. La fin justifie-t-elle les moyens? C'est une question philosophique. Et puis, il y a une question un peu plus concrète qui concerne l'avenir. L'un des deux magistrats en charge n'est plus là, on ne va pas l'accabler. En revanche, le second magistrat est toujours en place. Qu'allons-nous faire lorsqu'il nous proposera des nouveaux crédits? Comment aurons-nous la garantie que ces crédits seront complets? Qu'il n'y aura pas, quelques mois ou années après, des crédits supplémentaires qui seront demandés? C'est une vraie question de confiance que l'on peut légitimement poser à l'occasion de ce débat. De notre point de vue, il ne s'agit pas d'une question de management ou de bonne gouvernance, mais vraiment d'éthique politique. Pour le Parti démocrate-chrétien, la fin ne justifie pas les moyens, et nous déplorons vigoureusement ce procédé consistant à dissimuler à cette assemblée une partie des coûts, pour réduire le montant du crédit et le rendre plus acceptable aux yeux du Conseil municipal et de la population.

Le deuxième point que je voulais aborder, c'est l'aspect culture. Le Parti démocrate-chrétien acceptera ce crédit, parce que nous avons l'ambition de faire...

**Le président.** Il vous reste trente secondes, Monsieur Ricou...

*M. Lionel Ricou.* Nous avons l'ambition de faire de ce musée le premier musée d'ethnographie de Suisse, de lui donner la possibilité de réaliser deux expositions temporaires par année, comme il pourra le faire avec le nouveau matériel. Dans ce sens, nous voulons faire du Musée d'ethnographie de Genève une vraie Formule 1!

**M. Guy Dossan (LR).** Je ne vais pas répéter ce qu'a dit le préopinant du Parti démocrate-chrétien, puisque je l'avais déjà dit lorsque nous avons renvoyé cette proposition en commission.

Proposition: acquisition de mobilier et équipements  
pour le Musée d'ethnographie

On n'arrête pas de nous dire que la culture en Ville de Genève est fantastique. D'ailleurs, dès qu'on parle d'un volet de la culture à Genève, on a l'impression qu'on a la plus belle culture dans le monde, que Genève est la seule Ville à avoir des aspects culturels aussi importants, géniaux, fantastiques... Certes, on dépense énormément de millions pour la culture et je ne vais pas m'y attarder, car cela ne nous dérange pas. Par contre, on doit être la seule Ville qui vote un musée sans vitrine, c'est sûr! Et je pense qu'on pourrait aussi inscrire cela sur la carte de visite de notre municipalité! En effet, je me demande comment il est possible qu'une Ville qui construit un musée omette une partie des équipements informatiques et toutes les vitrines!

Comme l'a relevé le préopinant du Parti démocrate-chrétien, le magistrat actuel chargé de la culture ne nous a pas caché, en commission, qu'à l'époque il fallait faire passer la pilule au Conseil municipal et au peuple. Au moment où on lui a présenté la première proposition, le Conseil municipal, en toute bonne foi, a pensé que pour des collections dont on n'arrête pas de nous dire qu'elles sont superbes – nous avons pu les visiter dans les dépôts des Ports-Francs, nous sommes tout à fait d'accord – on avait prévu des vitrines! Eh bien non, Mesdames et Messieurs! On nous a proposé un projet et on y revient deux ou trois ans après, sachant qu'entre-temps le Conseil municipal a changé, Mesdames et Messieurs! Pour ce qui est du Parti libéral-radical, vous ne nous ôtez pas de l'idée qu'on a tablé sur le fait que le Conseil municipal aurait changé – on sait qu'à chaque élection il est renouvelé à plus de 50% – et qu'avec un peu de chance il aurait oublié. On a imaginé que les nouveaux n'étant pas au courant, cela passerait facilement. Reste qu'il y a des dinosaures comme moi dans ce Conseil municipal qui se rappellent à peu près ce qu'on a voté!

Une fois de plus, et c'est ce qui désole le Parti libéral-radical, nous avons affaire à une proposition que nous ne pouvons pas refuser. Si nous étions irresponsables, nous devrions aller jusqu'au bout et dire non, charge au Conseil administratif de se débrouiller avec ses cassettes! Car chacun sait que le Conseil administratif a des cassettes – ou des coussins, voire des matelas, comme disait un de mes collègues – en prévision de ce qui pourrait arriver. Toujours est-il que le Parti libéral-radical ne va pas s'engager sur cette voie et qu'il votera – à l'insu de son plein gré, si je puis dire – ce crédit, parce que nous ne pouvons pas faire autrement et que nous voulons aussi un beau Musée d'ethnographie. M. Ricou a parlé d'un musée Formule 1, mais attention: avec la Formule 1, on met la main dans un engrenage très cher en général. On a déjà beaucoup de chevaux de course à Genève et ce n'est pas la peine d'en rajouter!

Nous attendons ce musée depuis longtemps et nous voterons donc ce crédit. Mais, comme je l'avais dit lors du renvoi en commission, je souhaite qu'on n'oublie pas la salle où seront empaillés les mandataires, les fonctionnaires et les prédécesseurs des magistrats actuels! Cela afin que la population sache quels per-

Proposition: acquisition de mobilier et équipements  
pour le Musée d'ethnographie

sonnages intéressants et intelligents ils sont, eux qui nous ont présenté des propositions boiteuses pour faire passer la pilule! (*Applaudissements.*)

**M. Yves de Matteis** (Ve). Je ne vais pas épiloguer. Un certain nombre de questions ont été posées aux magistrats qui sont aujourd'hui en poste, d'autres n'étant plus là. Je les laisserai donc répondre, ce n'est pas à moi de répondre pour eux. Néanmoins, j'aimerais quand même dire que, si faute il y a, elle est partagée. Le Conseil municipal a, parmi ses tâches, le devoir de vérifier le travail du Conseil administratif et le devoir, en commission, d'examiner toutes les propositions qui lui sont soumises. On aurait donc dû se poser des questions à l'époque, ce d'autant plus que le Musée d'ethnographie faisait appel au concept de «boîte noire», ce qui veut dire que l'entier des collections est sous terre. S'il n'y a pas de vitrine ni d'éclairage, personne ne peut voir les collections. Il faut d'ailleurs un éclairage particulier pour les objets de l'ethnographie, qui ne sont pas prévus pour durer des siècles ou des millénaires, comme le sont par exemple les sculptures ou d'autres œuvres. Ce sont souvent des objets fragiles, qui se détériorent au contact de la lumière. Il faut donc des dispositifs particuliers.

Par conséquent, on aurait pu déjà se poser des questions à l'époque. Là, on peut faire notre mea culpa. Je siégeais moi-même en commission et je fais mon mea culpa. On aurait pu se demander comment, dans cet espace gigantesque, beaucoup plus grand que le musée actuel, on allait exposer les très nombreuses œuvres. Comment, dans un espace complètement noir, sans lumière du jour, sans aucun dispositif pour les présenter, on allait les valoriser. Car il faudra une véritable muséographie, beaucoup plus spectaculaire et théâtrale que celle du Musée d'ethnographie actuel.

Cela dit, lorsqu'on a voté le projet, il y a deux ou trois ans, on l'a voté – je parle en mon nom – avec enthousiasme, parce que la plus-value en valait la peine. Malgré d'éventuelles erreurs commises par le passé, aujourd'hui, nous nous devons de soutenir ce musée pour le bien commun. C'est ainsi que je le comprends. C'est en pensant au bien public que nous devons accepter ce crédit pour ce futur musée qui sera absolument magnifique. Les Verts accepteront donc la présente proposition avec enthousiasme. (*Applaudissements.*)

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Effectivement, je vois bien que nous n'avons pas le choix et qu'il n'y a pas de plan B possible. Je le regrette et, sur ce point, je suis d'accord avec notre collègue Guy Dossan. C'est vrai que tout cela aurait dû être prévu au moment de la construction du musée et être inclus dans le crédit. Mais on connaît la technique qui consiste à saucissonner les choses pour que cela passe la rampe. Notre ministre actuel de la culture, M. Kanaan, n'y est pour rien, il a hérité de cette problématique de son prédécesseur.

Proposition: acquisition de mobilier et équipements  
pour le Musée d'ethnographie

En l'occurrence, je regrette que l'on fonctionne ainsi, qu'on trompe la population avec ce type de méthode. Ce n'est pas correct. Aujourd'hui, on arrive au bout du projet, il va y avoir de nouvelles salles et un musée agrandi et puis tout à coup, zut, on n'a pas prévu de vitrines pour exposer les magnifiques collections! Cela n'a pas de sens. Le problème, c'est qu'à chaque fois on se dit que ce sera la dernière, qu'on ne nous y reprendra plus. Mais à chaque fois cela recommence. A chaque fois, on se retrouve devant des situations de ce type. Ici, soit on vote ces vitrines, soit on n'ouvre pas le musée, ou seulement partiellement, ce qui n'aurait aucun sens.

On nous dit aussi que ces vitrines doivent répondre à un certain nombre de normes. Je crois savoir que ce sont des normes de protection incendie. Ce ne sont pas les assurances qui fixent ces normes, mais la loi sur les constructions et installations diverses. Je m'inquiète à l'idée qu'on va devoir présenter ces vitrines aux spécialistes de la sécurité de la Ville de Genève pour voir si elles sont conformes. Si elles ne le sont pas, les renverra-t-on à l'expéditeur? J'ose espérer que tout a été fait comme il faut, mais à lire le rapport en béotien, je constate que ce n'est pas clair.

En conclusion, nous voterons donc ce crédit, parce que nous n'avons pas le choix, mais j'aimerais bien qu'on arrête de fonctionner ainsi. Je le répète, ce n'est pas le fait de M. Kanaan, puisqu'il n'était pas là à cette époque, mais c'est son prédécesseur qui, à mon sens, a mal travaillé!

**M. Marc-André Rudaz** (UDC). A l'unanimité, la commission a été d'accord de voter ce crédit, car on n'a plus le choix. Maintenant, si ce que disent les préopinants est vrai, qu'on triche en matière de crédits, qu'on essaie de les raboter en sachant pertinemment que, deux ou trois après, on devra les augmenter, c'est tout simplement insupportable! Dans une entreprise privée, quelqu'un qui travaille comme cela prend la porte, et il est regrettable de ne pas pouvoir en faire autant avec certains magistrats! (*Exclamations et rires.*)

**M<sup>me</sup> Salika Wenger** (EàG). Il y a des choses qu'on ne peut pas laisser dire, par exemple que l'on pourrait faire un musée sans vitrines d'exposition. C'est ce qu'a l'air de prétendre le Mouvement citoyens genevois qui, comme d'habitude sur les sujets culturels, est on ne peut plus ouvert... M. Dossan aussi a l'air de dire que tout est trop cher, que tout est trop beau, qu'on pourrait faire un musée autrement... (*Brouhaha.*)

En effet, c'est le discours que vous tenez les uns et les autres, en vous étonnant que nous soyons obligés de payer des vitrines pour exposer les objets dans un musée. Moi, ce qui m'étonne, c'est que cela vous étonne! (*Brouhaha.*)

J'ai entendu dire que le magistrat aurait pu présenter un budget pour les équipements au moment où il a présenté le budget pour les travaux. Non, ce n'est pas ainsi que cela fonctionne, jamais! Mettons-nous d'accord: tout le monde veut ce musée d'ethnographie, nous avons tous voté les travaux et, ce soir, nous devons voter ce qui me semble être une évidence, à savoir tout ce dont on a besoin pour exposer les œuvres propriété du musée. Je suis navrée que vous-mêmes le soyez! Je suis navrée que vous ne votiez pas avec enthousiasme, que vous n'ayez pas compris l'importance du musée, l'importance de le soutenir avec enthousiasme et non à reculons, en disant que vous voterez à l'insu de votre plein gré. Pour ma part, je ne comprends pas cette attitude. Quand j'entends que les magistrats responsables doivent être empaillés, j'ai l'impression qu'il y a quelques conseillers municipaux qui le sont déjà! (*Exclamations et rires.*)

**Le président.** Nous interrompons là ce débat et nous le reprendrons à 20 h 30.

## **9. Propositions des conseillers municipaux.**

Néant.

## **10. Interpellations.**

Néant.

## **11. Questions écrites.**

Néant.

Séance levée à 19 h.

## SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif . . . . .	6346
2. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .	6346
3. Questions orales . . . . .	6347
4. Projet de délibération du 6 juin 2012 de M. Pascal Holenweg et M <sup>me</sup> Silvia Machado: «Communication au Conseil municipal de la convention d'actionnariat 022 Télégenève SA» (PRD-45). . . . .	6372
5. Proposition de résolution du Conseil administratif du 29 avril 2013 en vue de la participation de la Ville de Genève à l'Exposition universelle de Milan en 2015 et de la préparation de celle-ci (PR-1021). . . . .	6373
6. Proposition du Conseil administratif du 29 avril 2013 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire extraordinaire pour 2013 pour un montant de 50 000 francs destiné au financement de la participation de la Ville de Genève à l'Exposition universelle de Milan (PR-1022) . . . . .	6375
7. Projet de délibération du 24 avril 2013 de M <sup>me</sup> Sarah Klopmann: «Modification de l'article 88 du règlement du Conseil municipal: «Préconsultation» (PRD-63). . . . .	6387
8. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 23 janvier 2013 en vue de l'ouverture de deux crédits complémentaires à la proposition PR-739 II et III d'un montant net total de 1 912 000 francs, déduction faite d'un préfinancement de 308 000 francs et d'une participation de la Société des amis du musée d'ethnographie de 137 000 francs, soit un montant brut total de 2 357 000 francs destiné à l'acquisition de mobilier et de biens nécessaires à la réouverture du Musée d'ethnographie de Genève (MEG) (PR-1014 A). . . . .	6388
9. Propositions des conseillers municipaux . . . . .	6452
10. Interpellations . . . . .	6452

11. Questions écrites . . . . . 6452

Le mémorialiste:  
*Ramzi Touma*